



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Cahier des charges DAC6 (Guide utilisateur)**

**TRANSFERT D'INFORMATIONS RELATIVES AUX  
DISPOSITIFS TRANSFRONTIÈRES « DAC6 » –**

**Art. 1649 AD à 1649 AH du CGI**

**VERSION APPLICABLE POUR LES FICHIERS DÉPOSÉS A  
COMPTER DU 15 JUIN 2021 JUSQU'AU 31 AOÛT 2021**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Table des matières

---

1 INTRODUCTION.....	5
1.1 Cadre juridique.....	5
1.2 Objectifs.....	6
1.3 Public concerné.....	7
1.4 Documents de référence.....	8
1.5 Abréviations et Acronymes.....	11
2 MODALITES DE DEPOT DES FICHIERS DAC6.....	13
2.1 Règles de nommage des fichiers.....	13
2.2 Création du fichier xml.....	15
2.3 Format de compression des fichiers.....	16
2.4 Chiffrement des fichiers.....	16
2.5 Gestion des clés de chiffrement.....	16
2.6 Accusé de réception de dépôt.....	17
3 DESCRIPTION DES DONNÉES.....	18
3.1 Entête du message.....	20
3.1.1 Emetteur.....	20
3.1.2 Contact émetteur.....	23
3.1.3 Horodatage de la déclaration.....	25
3.1.4 Fichier essai ou réel.....	25
3.2 Type de dispositif.....	26
3.3 Référence dispositif.....	27
3.4 Contenu de la déclaration dac6 (DAC6Déclaration).....	29
3.4.1 Déclarant.....	35
3.4.2 Contribuable concerné.....	36
3.4.3 Intermédiaire.....	37
3.4.4 Description du dispositif.....	39
3.4.5 Données communes.....	43
3.4.5.1 Personne physique ou personne morale / autre entité.....	43
3.4.5.2 Personne physique.....	44
3.4.5.3 Nom personne physique.....	46

3.4.5.4	Personne morale / autre entité.....	47
3.4.5.5	Adresse.....	49
3.4.5.6	Personne concernée.....	50
3.4.5.7	Entreprise associée.....	51
3.4.5.8	Qualité du déclarant.....	52
3.4.5.9	Etat membre exemption.....	54
3.4.5.10	Description détaillée du dispositif.....	56
3.4.5.11	Organigramme.....	57
3.4.5.12	Marqueurs.....	60
3.4.5.13	Marqueur.....	61
4	CRM : Compte-rendu métier.....	66
4.1	Modalités de retrait.....	66
4.1.1	Procédure de retrait.....	66
4.1.2	Règle de nommage du CRM.....	66
4.2	Structure du CRM.....	67
4.2.1	CRM.....	68
4.2.1.1	En-Tête.....	69
4.2.1.2	Compte-rendu.....	70
5	ANNEXES.....	74
5.1	Définition du schéma XML.....	74
5.2	Caractères autorisés.....	76
5.3	Clé de chiffrement.....	77
5.4	Règles de contrôle.....	78
5.5	Exemples de déclarations et de CRM.....	82

---

## Liste des Figures

---

Figure 1: Schéma DAC6 – Vue générale.....	19
Figure 2: Schéma DAC6 – Entête.....	20
Figure 3: Schéma DAC6 – Émetteur.....	20
Figure 4: Schéma DAC6 – Contact émetteur.....	23
Figure 5: Schéma DAC6 – Type de dispositif.....	26
Figure 6: Schéma DAC6 – Référence du dispositif.....	27
Figure 7: Schéma DAC6 – Déclaration.....	29
Figure 8: Schéma DAC6 – Déclarant.....	35
Figure 9: Schéma DAC6 – Contribuable Concerné.....	36
Figure 10: Schéma DAC6 – Intermédiaire.....	37
Figure 11: Schéma DAC6 – Description du dispositif.....	39
Figure 12: Schéma DAC6 – Personne physique ou personne morale.....	43
Figure 13: Schéma DAC6 – Personne physique.....	44
Figure 14: Schéma DAC6 – Nom personne physique.....	46
Figure 15: Schéma DAC6 – Personne morale.....	47
Figure 16: Schéma DAC6 – Adresse.....	49
Figure 17: Schéma DAC6 – Personne concernée.....	50
Figure 18: Schéma DAC6 – Entreprise associée.....	51
Figure 19: Schéma DAC6 – Qualité du déclarant.....	52
Figure 20: Schéma DAC6 – Etat membre exemption.....	54
Figure 21: Schéma DAC6 – Description détaillée.....	56
Figure 22: Schéma DAC6 – Organigramme.....	57
Figure 23: Schéma DAC6 – Marqueurs.....	60
Figure 24: Schéma DAC6 – Marqueur.....	61
Figure 25: Schéma CRM – Structure générale.....	67
Figure 26: Schéma CRM – Entête et compte-rendu.....	68
Figure 27: Schéma CRM – En-tête.....	69
Figure 28: Schéma CRM – Compte-rendu.....	70
Figure 29: Schéma CRM – Déclaration.....	72

# 1 INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 2021, les différents Etats membres de l'Union européenne sont susceptibles de collecter et d'échanger des informations relatives aux dispositifs transfrontières potentiellement agressifs, conformément à la directive « DAC6 ».

## 1.1 CADRE JURIDIQUE

La [directive \(UE\) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la directive 2011/16/UE](#) en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (ci-après « **la Directive** ») a été adoptée par le Conseil européen le 25 mai 2018.

Elle a été transposée en droit interne par [l'ordonnance n°2019-1068 du 21 octobre 2019](#) relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

L'ordonnance n°2019-1068 introduit [les articles 1649 AD à 1649 AH dans le Code général des impôts \(CGI\)](#). Ces articles instaurent une obligation pour les intermédiaires ou les contribuables concernés de déclarer à l'administration tout dispositif transfrontière dès lors que celui-ci satisfait à certaines conditions.

Le contenu des informations à déclarer a été précisé dans le [décret n° 2020-270 du 17 mars 2020](#) fixant les informations contenues dans la déclaration d'un dispositif transfrontière mentionnée à l'article 1649 AD du CGI, codifié à l'article 344 G octies A du CGI.

L'article 1729 C ter du CGI prévoit quant à lui les sanctions applicables en cas de manquement à l'obligation déclarative et, le cas échéant, à l'obligation de notification.

En raison de la crise sanitaire et consécutivement à la directive (UE) 2020/876 du Conseil du 24 juin 2020, l'article 2 de l'ordonnance n° 2019-1068 a été modifié par l'article 53 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020.

A cet égard :

- les dispositifs transfrontières dont la première étape a été mise en œuvre entre le 25 juin 2018 et le 30 juin 2020 sont déclarés au plus tard le 28 février 2021 ;
- les dispositifs transfrontières mis à disposition aux fins de mise en œuvre, ou prêts à être mis en œuvre, ou ceux pour lesquels première étape de leur mise en œuvre a été accomplie entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ainsi que les dispositifs pour lesquels les intermédiaires ont fourni, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020 sont déclarés dans les trente jours à compter du 1er janvier 2021, soit au plus tard le 30 janvier 2021.

Des précisions sur les modalités déclaratives des dispositifs transfrontières sont apportées dans l'instruction [BOI-CF-CPF-30-40](#) dont la dernière version a été publiée au BOFIP le 25 novembre 2020.

## 1.2 OBJECTIFS

L'objectif de ce document est de fournir un guide de l'utilisateur pour la constitution et le dépôt des fichiers relatifs au dispositif déclaratif « DAC6 ».

Ce guide de l'utilisateur vise notamment à décrire de façon détaillée les informations à collecter selon le schéma XML « DAC6 » en vue de leur transmission en masse à l'administration fiscale.

Le schéma XML pour la déclaration nationale a été élaboré par la DGFIP sur la base de spécifications convenues au niveau communautaire. Un certain nombre de règles nationales de validation doivent être prises en compte lors de la création du fichier.

Le présent cahier des charges décrit les procédures suivantes :

- Transmission des dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration par les personnes morales ou entités se connectant au portail professionnel au moyen d'un fichier XML standardisé via le portail « <https://www.impots.gouv.fr> » ;
- Génération d'un numéro d'identification de déclaration (Disclosure ID ou Référence Déclaration) et génération d'un numéro d'identification de dispositif déclaré (Arrangement ID ou Référence Dispositif) dans les cas prévus à cet effet. Ces numéros sont renvoyés au déclarant ;
- Transmission d'un compte-rendu métier (CRM) contenant soit la génération d'un numéro d'identification de déclaration et de dispositif déclaré soit un compte-rendu d'erreur.

### Spécificités pour 2021

Nécessité de prendre en compte dès janvier 2021 de très nombreux fichiers relatifs au « stock » de dispositifs, à savoir ceux :

- dont la première étape a été mise en œuvre entre le 25 juin 2018 et le 30 juin 2020 et devant être déclarés au plus tard le 28 février 2021 ;
- mis à disposition aux fins de mise en œuvre, ou prêts à être mis en œuvre, ou dont la première étape de mise en œuvre a été accomplie entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ou lorsque les intermédiaires ont fourni, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, et devant être déclarés dans un délai de trente jours à compter du 1er janvier 2021 soit au plus tard le 31 janvier 2021.

## AVERTISSEMENT

La présente version du guide de l'utilisateur s'applique aux fichiers qui seront déposés à compter du 15 juin 2021 jusqu'au 31 août 2021 inclus.

En effet, la période transitoire de dépôt couverte par la précédente version du guide d'utilisateur (cahier des charges publié en décembre 2020) s'achève le 14 juin 2021.

A compter du 15 juin 2021, le dépôt des fichiers xml se fera à partir de l'espace professionnel de l'émetteur du fichier. Les règles régissant ce dépôt sont décrites dans le présent guide d'utilisateur.

Une évolution des règles applicables au système déclaratif DAC6 est prévue par la Commission européenne et s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cette évolution affectera la structure des fichiers « XML standardisé » décrite ci-après. A cet égard, et pour tenir compte de ces évolutions, une nouvelle version de ce guide de l'utilisateur sera publiée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Par conséquent, les points suivants doivent être notés :

- pour la période du 4 janvier 2021 au 14 juin 2021 inclus : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme au cahier des charges V.1.4.
- pour la période du 15 juin 2021 au 31 août 2021 inclus : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme à la présente version du cahier des charges V.1.5.
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme au cahier des charges qui sera publié avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### 1.3 PUBLIC CONCERNÉ

Le public concerné par le dépôt d'un fichier xml est limité aux professionnels, lorsqu'ils le souhaitent, qui sont soumis aux obligations prévues aux articles 1649 AD à AH du CGI, qu'ils soient intermédiaires ou contribuables concernés.

#### NB :

- **les professionnels** peuvent également déposer via la déclaration en ligne prévue dans l'espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).
- **les particuliers** soumis aux obligations prévues aux articles 1649 AD à AH du CGI transmettent les informations sur les dispositifs transfrontières visés via la déclaration en ligne prévue dans l'espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

## 1.4 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tableau 1: Documentation de référence

Référence	Titre	Référence	Version	Date
DIR18/822 ou Directive	DIRECTIVE (UE) 2018/822 DU CONSEIL du 25 mai 2018 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en relation avec des dispositifs transfrontaliers à déclarer	32018L0822	N/A	25/05/2018
iso:std:22109	Codes pour la représentation des noms de langues - Partie 1 : Code alpha-2	ISO 639 – Part 1 (ISO 639-1:2002).	90.60	07/2002
Iso:std:3166	Codes pour la représentation des pays - Partie 1 : Code Alpha-2	ISO 3166-1:2013.	90.92	11/2013

**Tableau 2: Documentation juridique applicable**

Article	Source	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Article 1649 AD du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AE du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AF du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AG du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AH du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1729 du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 344 G octies A de l'annexe III au CGI	Décret n° 2020-270 du 17 mars 2020 fixant les informations contenues dans la déclaration d'un dispositif transfrontière mentionnée à l'article 1649 AD du code général des impôts	17 mars 2020	19 mars 2020
Article 344 G octies B de l'annexe III au CGI	Décret n° 2020-1769 du 30 décembre 2020 fixant les échéances déclaratives trimestrielles de mise à jour des informations contenues dans la déclaration des dispositifs transfrontières mentionnés aux articles 1649 AD à 1649 AH du code général des impôts	30 décembre 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Article 53 de la loi de finances rectificative	directive (UE) 2020/876 du Conseil	30 juillet	31 juillet 2020

n°2020-935 du 30 juillet 2020.	du 24 juin 2020	2020	
Commentaires administratifs	BOI-CF-CPF-30-40		25 novembre 2020 (dernière publication)

**Tableau 3: Documentation technique**

Titre	Description	Version
Dépôt fichier – Schéma XSD	Schéma XSD décrivant la structure du fichier DAC6 à déposer	Dac6XML_FR_V.3.02.xsd (schéma xsd principal)
Dépôt fichier – Iso types XSD	XSD déclinant la liste des codes pays et des codes des unités monétaires	IsoTypes_v.3.02.xsd
CRM – Schéma XSD	Schéma XSD décrivant la structure du compte-rendu métier généré suite au traitement d'un fichier déposé	Dac6XML_CRM_V.3.02.xsd

## 1.5 ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Le tableau suivant contient les abréviations et acronymes nécessaires à la compréhension du document.

**Tableau 4: Abréviations et Acronymes**

<b>Abréviation/ Acronyme</b>	<b>Définition</b>
CID	Contrôle inter-déclaration
CIR	Contrôle inter-rubrique
CR	Contrôle rubrique
CRM	Compte Rendu Métier
CT	Contrôle technique
CXSD	Contrôle XSD
DAC	Directive on Administrative Cooperation = Directive relative à la coopération administrative
DG TAXUD	Directorate General Taxation and Customs Union = Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière
EBIT	Earnings Before Interest and Taxes = Bénéfice avant intérêts et impôts (s'entend comme le résultat d'exploitation)
EU	European Union = Union Européenne
ID	Identifier = Identifiant (sert à déterminer la référence du dispositif et la référence de la déclaration)
ISO	International Organization for Standardization = Organisation internationale de normalisation
MS	Member State = État membre
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development = Organisation de coopération et de développement économiques
TIN ou NIF	Tax Identification Number = Numéro d'identification fiscale (NIF)

<b>Abréviation/ Acronyme</b>	<b>Définition</b>
XML	eXtensible Markup Language = Langage de balisage extensible
XSD	XML Schema Definition = Définition du schéma XML

## 2 MODALITES DE DEPOT DES FICHIERS DAC6

A compter du 15 juin 2021, l'utilisateur professionnel se connecte à l'espace professionnel pour déposer ses déclarations « DAC6 ».

L'accès au portail professionnel nécessite pour tout usager une création de son espace professionnel

([https://inscriptionpro.impots.gouv.fr/opale\\_inscription/indexCreationEspace.jsp](https://inscriptionpro.impots.gouv.fr/opale_inscription/indexCreationEspace.jsp)).

Une fois authentifié, il se connecte à l'application « Dispositif DAC6 » et choisit le mode de dépôt EDI (onglet « Déposer un fichier »). L'utilisateur est redirigé vers l'application PASSTRANS pour déposer ses déclarations en utilisant le protocole HTTPS.

Les déclarations ainsi déposées sont traitées par un traitement batch dans la nuit.

Sous 48h, l'utilisateur récupère dans son espace le compte-rendu du traitement de ses déclarations.

### 2.1 RÈGLES DE NOMMAGE DES FICHIERS

Chaque fichier déposé par un émetteur ou retourné par la DGFiP devra respecter le formalisme prévu par la Commission Européenne décrit ci-dessous. A défaut, les déclarations seront rejetées et ne seront pas traitées. Dans le cas d'un rejet, un compte-rendu du traitement décrivant l'erreur rencontrée sera transmis à l'utilisateur.

Chaque fichier produit et déposé par un usager professionnel devra remplir le formalisme de nommage suivant :

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg

Aux fins de nommage, les informations suivantes doivent être notées :

- L'horodatage correspond à la date de création du fichier de dépôt ;
- Le SIREN est celui de l'émetteur ;
- L'extension .gpg signifie que le fichier est chiffré.

Exemple : Un émetteur dont le SIREN est 310499959 qui déposerait une déclaration créée le 1<sup>er</sup> février 2021 à 12h39, devrait nommer son fichier comme suit :

DAC6\_310499959\_DEP\_20210201123900.gpg

Si le formalisme de nommage n'est pas respecté, le fichier sera rejeté.

A noter que le fichier XML contenant la déclaration DAC6 sera compressé au format zip puis crypté avec le logiciel GnuPG (format de cryptographie OpenPGP) avec l'extension « gpg » (cf respectivement les sections 2.3. et 2.4.). Ainsi, le fichier déposé aura obligatoirement l'extension .gpg.

En pratique, les étapes ainsi que les nommages correspondants sont les suivants :



1. Création du fichier xml (cf. section 2.2.)

Le nommage du fichier est

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).xml

2. Compression du fichier xml au format zip (cf. section 2.3.)

Le nommage du fichier est

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).zip

3. Cryptage du fichier zip au format gnupg (cf. section 2.4.)

Le nommage du fichier est

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg

4. Dépôt du fichier sur PASSTRANS

Par conséquent, au moment du dépôt du fichier sur la plateforme PASSTRANS, le fichier doit être correctement nommé et crypté:

**DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg**

<b>CT_1</b>	Le fichier déposé sur la plateforme PASSTRANS doit respecter le nommage suivant : DAC6_[SIREN_EMETTEUR]_DEP_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg
-------------	---

<b>CT_3</b>	Le système vérifie qu'un fichier du même nom n'a pas déjà été traité. Le système considère que le fichier a déjà été traité à partir du moment où il a déjà été soumis et que le fichier xml a pu être lu et traité par le système.
-------------	---

## 2.2 CRÉATION DU FICHER XML

Le fichier déposé devra respecter les standards XML et être conforme aux schémas XSD qui accompagnent ce cahier des charges.

Le fichier XML doit être encodé au format UTF-8 et doit à ce titre respecter la structure suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dac6:DAC6Dispositif xmlns:dac6="urn:fr:gouv:finances:dac6:v3.02"
xmlns:iso="urn:fr:gouv:finances:dac6:isotypes:v3.02"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:fr:gouv:finances:dac6:v3.02 [emplacement du schéma
Dac6XML_FR_V.3.02.xsd] urn:fr:gouv:finances:dac6:isotypes:v3.02
[emplacement du schéma IsoTypes_FR_v.3.02.xsd] ">
  <dac6:Entete>
    [.....]
  </dac6:Entete>
  [.....]
  <dac6:DAC6Declarations>
    [.....]
  </dac6:DAC6Declarations>
</dac6:DAC6Dispositif>
```

CT_5	Le fichier doit respecter le nommage suivant : DAC6_[SIREN_EMETTEUR]_DEP_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS) .xml
CT_6	Le fichier doit être un fichier xml et respecter les standards XML.
CXSD_0	Le fichier doit être conforme aux schémas XSD qui accompagnent ce cahier des charges (cf. §1.4 - Tableau 3 - Documentation technique).

## 2.3 FORMAT DE COMPRESSION DES FICHIERS

Les fichiers XML transmis devront obligatoirement être compressés au format ZIP, sans mot de passe.

IMPORTANT : La taille maximale du fichier XML non compressé devra impérativement être inférieure à 100 Mo.

CT_4	Le fichier XML doit être compressé au format ZIP.
CT_7	Le fichier zip ne doit contenir qu'un seul fichier XML.
CT_8	La taille maximale du fichier XML non compressé doit être inférieure à 100 Mo.

## 2.4 CHIFFREMENT DES FICHIERS

Conformément aux recommandations de la CNIL, les fichiers transmis seront protégés à l'aide d'un procédé de chiffrement asymétrique. A cet effet, le logiciel GnuPG sera utilisé.

**GnuPG** (ou *GPG*, de l'anglais *GNU Privacy Guard*) est l'implémentation GNU du [standard OpenPGP](#) défini dans la [RFC 4880](#). Il est distribué selon les termes de la [GNU GPL](#). Il permet à ses utilisateurs de transmettre des messages [signés](#) et/ou [chiffrés](#). Ainsi l'[authenticité](#) et la [confidentialité](#) du message sont garanties.

Il s'agit d'un logiciel de cryptographie gratuit, multiplateforme et multilingue. Des informations sur les systèmes supportés sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.gnupg.org/download/supported\\_systems.html](https://www.gnupg.org/download/supported_systems.html)

CT_2	Le fichier doit être crypté avec le logiciel GnuPG (format de cryptographie OpenPGP).
------	---

## 2.5 GESTION DES CLÉS DE CHIFFREMENT

Le chiffrement ne nécessite pas de certificat mais est basé sur un échange de clé publique / clé privée.

La clé de chiffrement publique DGFIP à utiliser pour le chiffrement du fichier à déposer est fournie à l'annexe 5.3. de ce cahier des charges.

## **2.6 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DÉPÔT**

Les fichiers déposés par les émetteurs feront l'objet d'un acquittement technique lors de leur dépôt sur la plate-forme PASSTRANS (plate-forme d'échange DGFIP).

Cet accusé de réception est purement technique et n'engage pas la DGFIP sur la validité du fichier.

L'acquittement technique ne répond à aucun formalisme particulier. Il s'agit simplement d'un retour « OK » en fichier de log ou en console selon le mode de transfert choisi.

### 3 DESCRIPTION DES DONNÉES

Les informations fournies dans ce chapitre décrivent la structure du schéma XML DAC6 que doivent respecter les fichiers XML déposés.

Les schémas XSD correspondants sont :

- Dac6XML\_FR\_V.3.02.xsd (schéma xsd principal)
- IsoTypes\_v.3.02.xsd (xsd déclinant la liste des codes pays et des codes des unités monétaires)

Les éléments suivants sont définis :

- **Élément** : Élément principal de tous les documents XML, contenant les données et déterminant la structure du document d'instance ;
- **Attribut** : lorsqu'il est fourni, il donne des informations supplémentaires au sein d'un élément. Les attributs ont des propriétés de nom et de type et sont définis dans un XSD ;
- **Taille** : lorsqu'il est fourni, il donne des informations sur la restriction de taille de l'élément ;
- **Type de bloc** : fait référence à un type de données spécifique selon l'espace de noms spécifié (xsd, dac6 ou iso) ;
- **Exigence** : fournit des informations sur le nombre minimum d'instances (cardinalité). Si l'occurrence minimale est de zéro, l'élément est facultatif ; si l'occurrence minimale est de 1, l'élément est obligatoire.

Les principales sections du schéma DAC6 XML sont :

- **L'en-tête du message** avec l'émetteur et l'horodatage du fichier, et l'indicateur Test / Réel ;
- **La référence du dispositif DAC6**, si elle est connue, qui permet de relier les informations DAC6 avec un dispositif existant ;
- **Les déclarations DAC6** associées au dispositif contenant les informations sur les éléments suivants :
  - Le déclarant [identification du déclarant] ;
  - Les contribuables concernés ;
  - Les intermédiaires qui ont participé à la conception du dispositif ou ont apporté une aide, une assistance ou un conseil lié à la conception du dispositif ;
  - La description du dispositif transfrontière faisant l'objet de la déclaration.

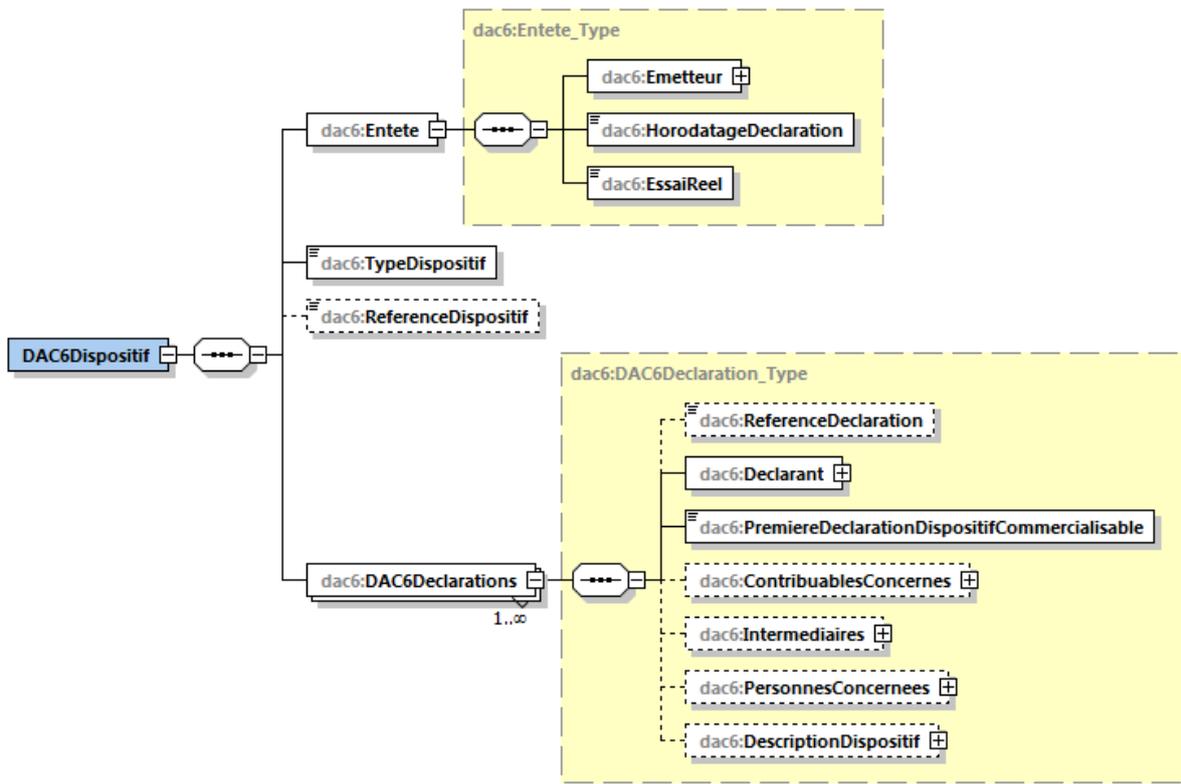


Figure 1: Schéma DAC6 – Vue générale

### 3.1 ENTÊTE DU MESSAGE

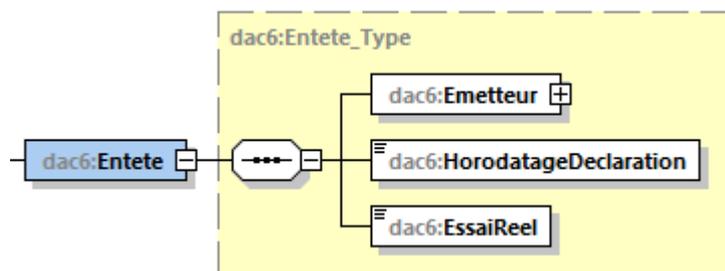


Figure 2: Schéma DAC6 – Entête

#### 3.1.1 EMETTEUR

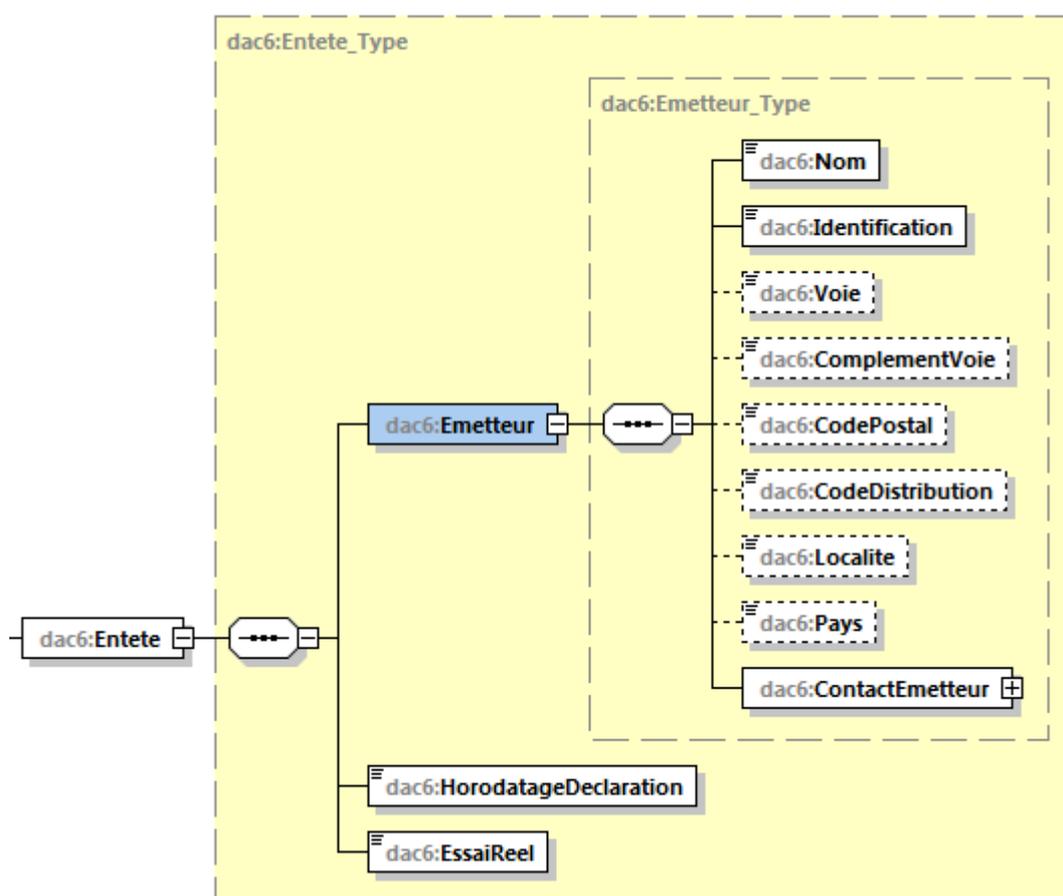


Figure 3: Schéma DAC6 – Émetteur

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom	-	1 à 60 caractères	dac6:StringMin1Max60_Type	Obligatoire

Cet élément contient le nom de naissance ou la raison sociale de l'émetteur.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification	-	1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Obligatoire

Ce numéro d'identification peut être de type SIREN, SIRET, GIIN, AMF, LEI ou tout équivalent fonctionnel.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Voie		1 à 70 caractères	xsd:string	Facultatif

Numéro : il précise l'adresse dans la voie. Sa valeur est différente de 0 et ne doit pas dépasser 5 chiffres. En cas de numéro multiple, seul le premier doit être indiqué (exemple : indiquer 4 pour 4/14).

Extension : Lettre accolée au numéro si celui-ci ne présente pas une précision suffisante (exemple : B pour BIS, T pour TER, etc.).

Nature de la voie : information décrivant la nature de la voie (rue, avenue, etc.)

Libellé de la voie : appellation officielle de la voie.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Complement Voie		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

Il s'agit de services de distribution du courrier spécifiques proposés ou mis en place par les services postaux.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CodePostal		5 caractères	xsd:string	Facultatif

Le code postal devra être fourni pour une adresse située en France.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CodeDistribution		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

Cette rubrique doit être servie en cas de résidence à l'étranger.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Localite		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

La localité est un élément géographique et administratif. C'est le premier élément d'identification associé au code postal.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Pays		2 caractères	xsd:string	Facultatif

Nom du pays ou territoire d'un État exprimé sous la forme d'un code composé de deux lettres. Ce code doit être également mentionné pour les adresses situées en France.

### 3.1.2 CONTACT ÉMETTEUR

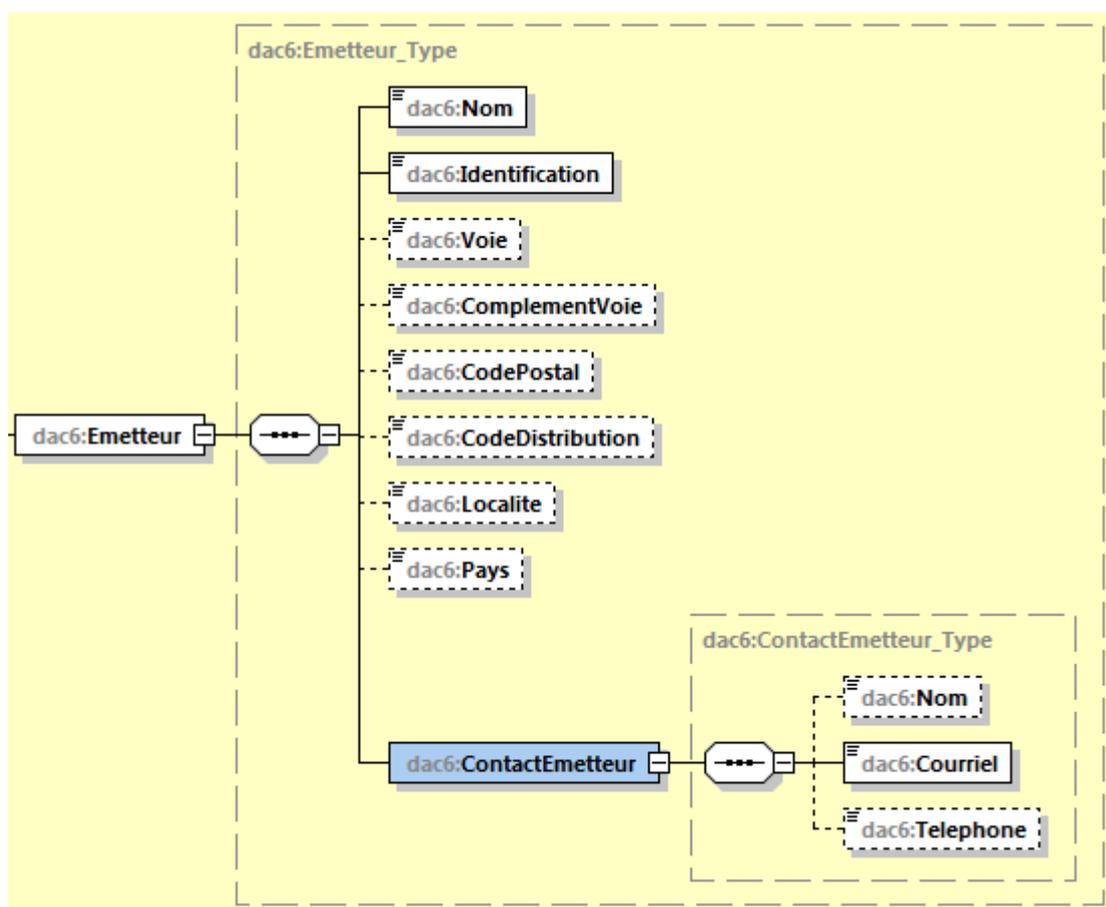


Figure 4: Schéma DAC6 – Contact émetteur

Le contact émetteur est la personne à contacter, chez l'émetteur, dès lors qu'un problème est signalé consécutivement au dépôt du fichier DAC6. Il sera l'interlocuteur vis-à-vis de l'administration, chargé d'instruire les anomalies signalées, quelle qu'en soit la teneur. Si l'émetteur (ou « remettant ») est mandaté par le déclarant légal, il pourra être amené, le cas échéant, à prendre l'attache de ce déclarant afin de traiter ces anomalies.

L'émetteur peut par conséquent être :

1. le déclarant légal, lorsqu'il procède lui-même au dépôt de sa déclaration ;
2. un tiers régulièrement mandaté par le déclarant afin d'effectuer, pour le compte de ce dernier, la procédure technique de dépôt du fichier. Ce tiers peut, le cas échéant, être également mandaté pour procéder à la constitution préalable du fichier ainsi déposé.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom		1 à 80 caractères	dac6:StringMin1Max80_Type	Facultatif

Nom, prénom de la personne habilitée à apporter toute précision complémentaire sur le fichier déposé et à prendre en charge toute anomalie signalée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel		6 à 400 caractères	dac6:StringMin1Max400B_Type	Obligatoire

Adresse courriel de la personne habilitée à apporter toute précision complémentaire sur le fichier déposé et à prendre en charge toute anomalie signalée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Telephone		10 à 20 caractères	dac6:StringMin1Max20_Type	Facultatif

Il pourra s'agir d'un numéro étranger. Il sera dans ce cas indiqué selon le format à composer depuis la France : code pays précédé de 00.

Exemple pour un numéro de téléphone britannique (code international 44) : 00441325300555

### 3.1.3 HORODATAGE DE LA DÉCLARATION

Élément	Attribut	Taille	Type d'entrée	Exigence
HorodatageDeclaration	-	-	xsd:dateTime	Obligatoire

Cet élément identifie la date et l'heure de création du fichier XML.

Le format à utiliser est YYYY-MM-DDThh:mm:ss.SSS, où :

- YYYY : représente l'année ;
- MM : représente le mois ;
- JJ : représente le jour ;
- T est un séparateur fixe ;
- hh : représente les heures ;
- mm : représente les minutes ;
- ss : représente les secondes ;
- SSS : représente les millisecondes.

Il convient de mentionner :

- Le fuseau horaire par défaut est "CET" (Central European Time) ;
- Un fuseau horaire différent ne peut pas être fourni.

### 3.1.4 FICHIER ESSAI OU RÉEL

Les valeurs autorisées sont :

- La valeur 01 - réel = dépôt du fichier avec des données réelles
- La valeur 02 - test = dépôt du fichier avec des données de test

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EssaiReel	-	-	dac6:EnumerationDeclaration_Type	Obligatoire

## 3.2 TYPE DE DISPOSITIF

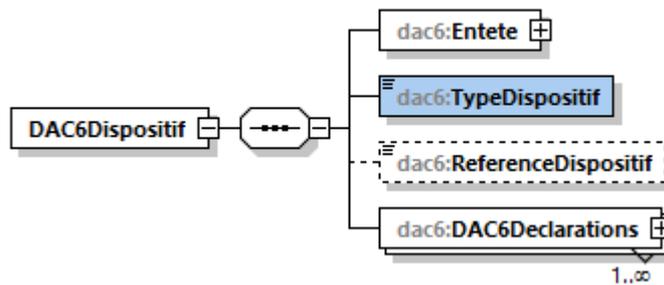


Figure 5: Schéma DAC6 – Type de dispositif

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
TypeDispositif	-	-	dac6:EnumerationType Dispositif_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour identifier le type de dispositif :

- Si la valeur de la balise est « 01 » alors le dispositif est de type « Commercialisable » ;
- Si la valeur de la balise est « 02 » alors le dispositif est de type « Sur mesure ».

### 3.3 RÉFÉRENCE DISPOSITIF

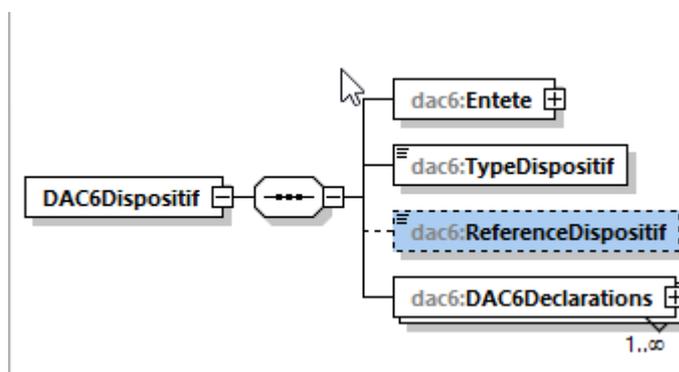


Figure 6: Schéma DAC6 – Référence du dispositif

La référence dispositif n'est à renseigner que dans le cas où celle-ci a été préalablement attribuée par la France ou un autre État membre. Ainsi, 2 situations existent :

- Situation 1 : le déclarant dispose d'ores et déjà d'une Référence Dispositif s'agissant du dispositif déclaré (que ce soit parce qu'il l'aurait reçu d'un autre déclarant ou que ce soit parce que ce dispositif a déjà fait l'objet d'une déclaration par lui-même) : il indique cette référence dans ce champ ;
- Situation 2 : le déclarant ne dispose pas de Référence Dispositif s'agissant du dispositif déclaré : il ne remplit pas ce champ.

Cette référence dispositif s'applique pour tout type de dispositifs (commercialisable et sur mesure).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ReferenceDispositif	-	-	xsd:string (17Char)	Facultatif

<b>CR_2</b>	<p>La valeur renseignée pour le champ « ReferenceDispositif » (Arrangement-ID) doit respecter les règles de format attendues pour ce champ.</p> <p>La référence du dispositif (Arrangement- ID) est un code de 17 caractères « CCAYYYMMDDXXXXXX », où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les</li> </ul>
-------------	--

	<p>valeurs possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.</li> <li>• A est l'acronyme du terme "Arrangement", traduction en anglais du terme dispositif, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache au dispositif ;</li> <li>• YYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence du dispositif (l'Arrangement-ID), c'est-à-dire quand le fichier est déposé ;</li> <li>• XXXXXX est une combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
--	---

CID_1	Dans le cas où la référence du dispositif est indiquée et commence par le code FR, le système vérifie que ce code est existant dans le référentiel des références déjà générées.
-------	--

CID_2	La déclaration d'un dispositif de type « sur mesure » ne peut pas être rattachée à une référence de dispositif dont la déclaration initiale porte sur un dispositif de type « commercialisable ».
-------	---

CID_3	La déclaration d'un dispositif de type « commercialisable » ne peut pas être rattachée à une référence de dispositif dont la déclaration initiale porte sur un dispositif « sur mesure ».
-------	---

CID_4	La déclaration d'un dispositif de type « commercialisable » qui se rattacherait à un dispositif existant par l'indication d'une référence de dispositif n'est pas valide si elle est de type « 1ère déclaration ».
-------	--

CIR_12	Si la référence déclaration est renseignée, alors la référence dispositif doit également être renseignée.
--------	---

### 3.4 CONTENU DE LA DÉCLARATION DAC6 (DAC6DÉCLARATION)

(article 344 G octies A de l'annexe III au CGI)

L'article 344 G octies A de l'annexe III du CGI donne la liste des informations à intégrer dans la déclaration d'un dispositif transfrontière conformément aux articles 1649 AD à 1649 AH du CGI. Seules doivent être déclarées les informations dont le déclarant a connaissance, qu'il possède ou qu'il contrôle.

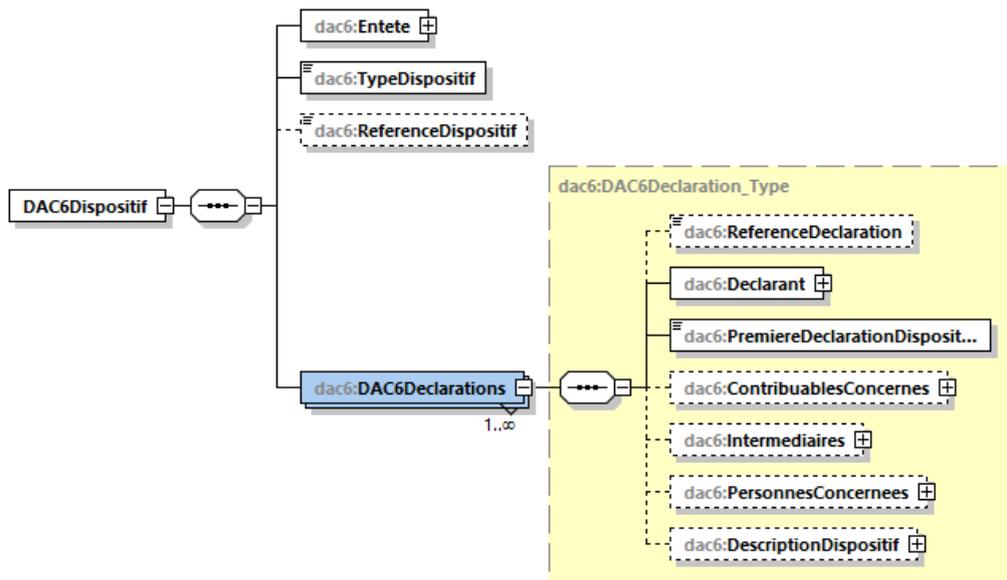


Figure 7: Schéma DAC6 – Déclaration

## Référence déclaration

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ReferenceDeclaration	-	-	xsd:string (17Char)	Facultatif

Cette référence unique est attribuée par l'administration lors de la souscription de la déclaration. Ainsi, ce champ est :

- **laissé libre** si la déclaration déposée n'a jamais été préalablement déposée en France par le déclarant et qu'il s'agit donc d'une déclaration simple (par opposition à une déclaration rectificative) ;
- **valorisé** dans le cas où la déclaration déposée est une déclaration rectificative d'une déclaration préalable (déclaration simple) souscrite en France et pour laquelle le déclarant a déjà reçu une ReferenceDeclaration.

Ainsi, ce champ sert à indiquer si la déclaration déposée est une déclaration rectificative d'une déclaration préalablement souscrite. La déclaration rectificative annule et remplace la précédente.

Si une déclaration rectificative est déposée, celle-ci est valorisée en totalité (par opposition aux seuls champs à modifier). Par conséquent, tous les champs obligatoires (et optionnels le cas échéant) sont remplis à nouveau. Certains de ces champs ne peuvent cependant pas être modifiés (cf CID\_5 ci-après).

CR_3	<p>La valeur renseignée pour le champ «référence déclaration» (Disclosure-ID) doit respecter les règles de format attendues pour ce champ.</p> <p>La référence de la déclaration (Disclosure-ID) est un code de 17 caractères CCDYYYYMMDDXXXXXX où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, GB, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.</li> </ul> </li> <li>• D est l'acronyme du terme "Disclosure" , traduction en anglais du terme déclaration, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache à une déclaration émise par un intermédiaire ou un contribuable concerné ;</li> <li>• YYYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence de la déclaration (le Disclosure-ID), c'est-à-dire quand la déclaration est déposée ;</li> <li>• XXXXXX peut être n'importe quelle combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
CID_5	<p>Une déclaration corrective / rectificative ne doit pas modifier les valeurs de la rubrique « Type de dispositif » de la déclaration initiale.</p>
CID_6	<p>Pour toute déclaration corrective / rectificative, le système vérifie que la déclaration à modifier existe déjà et qu'elle a bien été déposée en EDI via le dépôt d'un fichier xml.</p>

## Déclarant

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Declarant	-	-	dac6:Declarant_Type	Obligatoire

Cet élément contient des informations d'identification sur la personne à qui incombe l'obligation déclarative.

## Première déclaration d'un dispositif commercialisable

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PremiereDeclarationDispositifCommercialisable	-	-	xsd:Boolean	Obligatoire

Cet élément booléen est utilisé pour identifier la première déclaration d'un dispositif commercialisable.

Si la valeur de la balise est « True » (oui), elle sera considérée comme la première déclaration d'un dispositif commercialisable. La valeur par défaut est « False » (non).

Ce booléen précise si la déclaration est la première déclaration d'un dispositif commercialisable. Ainsi, plusieurs options :

- Si le déclarant déclare un dispositif sur mesure : il est répondu « non » au booléen.
- Si le déclarant déclare un dispositif commercialisable qui a été déjà déclaré par un autre déclarant ou par lui-même : il est répondu « non » au booléen.
- Si le déclarant déclare un dispositif commercialisable qui n'a pas été déclaré précédemment par un autre déclarant ou par lui-même : il est répondu « oui » au booléen.

La réponse « oui » au booléen emporte les conséquences suivantes :

- Le bloc « contribuable concerné » devient optionnel : en effet, au moment où le dispositif commercialisable est déclaré pour la première fois, il est possible que la liste des contribuables concernés par le dispositif ne soit pas encore établie / connue ;
- La déclaration sera considérée comme la première déclaration d'un dispositif commercialisable.

<b>CIR_9</b>	Dans le cas où l'élément «PremiereDeclarationDispositifCommercialisable » est valorisé à « True » alors la rubrique «Description du Dispositif» est obligatoire.
--------------	--

<b>CID_7</b>	Si la déclaration est de type commercialisable hors 1ère déclaration, alors elle doit être rattachée à un dispositif existant de type commercialisable 1ère déclaration.
--------------	--

## Contribuable concerné

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ContribuableConcerné	-	-	dac6:ContribuablesConcernés_Type	Facultatif

Cet élément répétable contient des informations sur l'identité d'un ou plusieurs contribuable(s) concerné(s) par le dispositif déclaré. Cet élément est facultatif lorsque la valeur de l'élément « PremièreDéclarationDispositifCommercialisable » est « true ».

Ainsi, le bloc « contribuable concerné » est facultatif si (conditions cumulatives) :

- le déclarant indique que le dispositif est de type commercialisable et
- le déclarant indique qu'il s'agit de la première déclaration du dispositif commercialisable.

Dans tous les autres cas, cet élément est obligatoire.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point a), de la Directive transposé à l'[article 1649 AE - I - 5° du CGI](#).

CIR_10	Si le type de dispositif est valorisé à « 01 – dispositif commercialisable » et si la première déclaration d'un dispositif commercialisable est valorisée à « False » alors la rubrique « Contribuable Concerné » est obligatoire.
--------	--

CIR_11	Si le type de dispositif est valorisé à « 02 – dispositif sur mesure » alors la rubrique « Contribuable Concerné » est obligatoire.
--------	---

## Intermédiaires

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Intermediaires	-	-	dac6:Intermediaires_Type	Facultatif

Cet élément répétable contient des informations sur l'identité et la catégorie du ou des intermédiaires.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point a), de la Directive transposé à l'article 1649 AE du CGI.

## Personnes concernées

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonnesConcernees	-	-	dac6:PersonneConcernees_Type	Facultatif

Cet élément répétable identifie, dans les Etats membres, toute autre personne susceptible d'être concernée par le dispositif déclaré en indiquant à quel(s) Etat(s) membre(s) cette personne est liée.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point h), de la Directive et au (h) de l'article 244 G Octies A du CGI. Il fait également l'objet de précisions au BOI-CF-CPF-30-40-20.

## Description du dispositif

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDispositif	-	-	dac6:DescriptionDispositif_Type	Facultatif

Cet élément contient des informations détaillées sur la structure et les caractéristiques du dispositif transfrontière déclarable.

Cet élément est facultatif dans le cas où la déclaration porte sur un dispositif commercialisable qui a déjà fait l'objet d'une première déclaration. Dans tous les autres cas (déclaration initiale d'un dispositif commercialisable ou déclaration d'un dispositif sur mesure), l'élément « Description\_Dispositif » est obligatoire.

Dans le cas où le bloc « Description\_Dispositif » est facultatif (i.e. déclaration subséquente d'un dispositif commercialisable), si le déclarant saisit des informations dans l'un des sous blocs alors le bloc « Description\_Dispositif » devient obligatoire. A l'inverse, si rien n'est saisi alors le bloc reste facultatif.

### 3.4.1 Déclarant

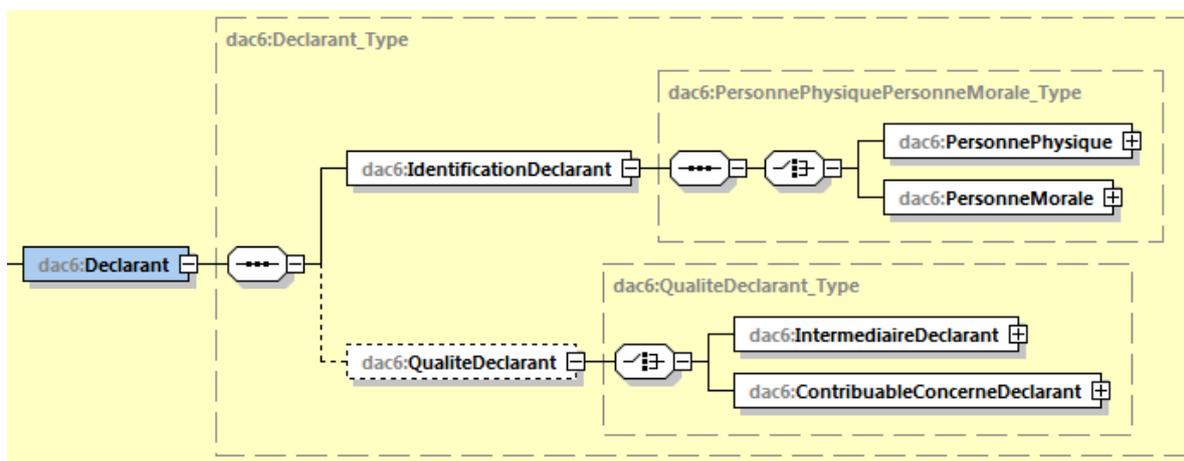


Figure 8: Schéma DAC6 – Déclarant

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification Declarant	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification du déclarant. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

> Se référer au chapitre 3.4.5.1. Personne physique ou personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
QualiteDeclarant	-	-	dac6:QualiteDeclarant_Type	Facultatif

Cet élément permet de préciser la qualité du déclarant. Le déclarant peut être de type « intermédiaire » ou de type « contribuable concerné ».

> Se référer au chapitre 3.4.5.8. Qualité du déclarant

### 3.4.2 Contribuable concerné

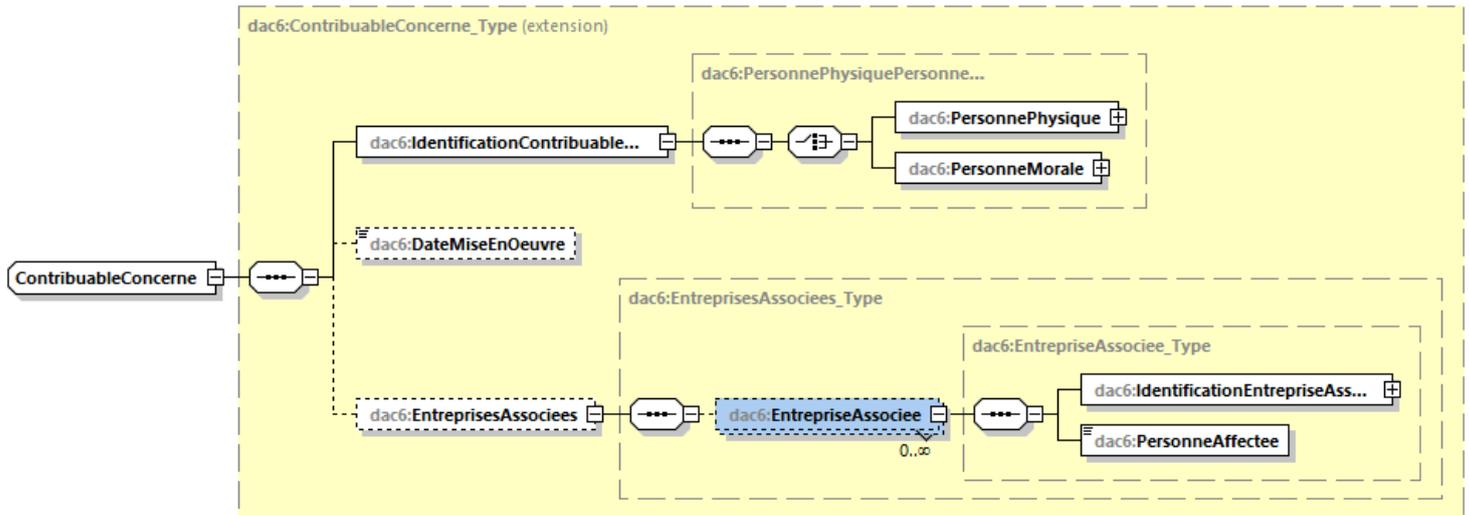


Figure 9: Schéma DAC6 – Contribuable Concerné

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationContribuableConcerne	-	-	dac6:PersonnePhysique PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification du contribuable concerné. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

> Se référer au chapitre 3.4.5.1. Personne physique ou personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateMiseEnOeuvre	-	-	xsd:date	Facultatif

Cet élément indique la date à laquelle la première étape de la mise en œuvre du dispositif transfrontière déclaré a été accomplie ou sera accomplie.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point d), de la Directive et au d) de l'article 344 G Octies A du CGI.

Cet élément est obligatoire s'il s'agit d'un dispositif commercialisable et ne doit pas être renseigné dans le cas contraire (dispositif sur mesure).

N.B. : Dans le cas où le dispositif déclaré est un dispositif sur mesure, la date de mise en œuvre est à renseigner dans la description du dispositif et non au niveau de chaque contribuable concerné.

<b>CIR_5</b>	Dans le cas où le type de dispositif déclaré est un dispositif sur mesure (valorisé à 02- dispositif sur mesure), le champ « date de mise en œuvre » de la rubrique « Contribuable(s) concerné(s) » ne doit pas être valorisé.
--------------	--

<b>CIR_6</b>	Dans le cas où le type de dispositif est un dispositif commercialisable (valorisé à 01- dispositif commercialisable), le champ « date de mise en œuvre » de la rubrique « Contribuable concerné » est obligatoire.
--------------	--

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EntreprisesAssociees	-	-	dac6:EntreprisesAssociees_Type	Facultatif

Cet élément permet d'identifier les personnes (personnes physiques ou personnes morales / autre entité) qui sont associées à un contribuable concerné.

Cet élément renvoie à l'article 8 bis ter (a) de la Directive et au a) de l'article 344 G Octies A du CGI.

### 3.4.3 Intermédiaire

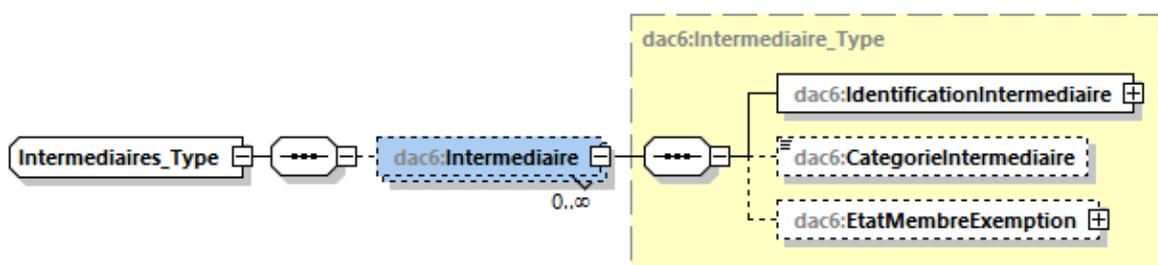


Figure 10: Schéma DAC6 – Intermédiaire

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationIntermediaire	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification d'un intermédiaire. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CategoriIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationCategoriIntermediaire_Type	Facultatif

Cet élément indique la qualité de l'intermédiaire. Par application du 1<sup>o</sup> de l'article 1649 AE du CGI, il existe deux catégories d'intermédiaire :

- Toute personne qui conçoit, commercialise ou organise un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, le met à disposition aux fins de sa mise en œuvre ou en gère la mise en œuvre (intermédiaire concepteur) ;
- Toute personne qui, compte tenu des faits et circonstances pertinents et sur la base des informations disponibles ainsi que de l'expertise en la matière et de la compréhension qui sont nécessaires pour fournir de tels services, sait ou pourrait raisonnablement être censée savoir qu'elle s'est engagée à fournir, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils concernant la conception, la commercialisation ou l'organisation d'un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, ou concernant sa mise à disposition aux fins de mise en œuvre ou la gestion de sa mise en œuvre (intermédiaire prestataire de services).

Par conséquent, les entrées autorisées sont :

- DAC61101 – Concepteur
- DAC61102 – Prestataire de service.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatMembreExemption	-	-	dac6:PaysExoneration_Type	Facultatif

Cet élément indique si et dans quel(s) État(s) membre(s) un intermédiaire est dispensé de déposer une déclaration.

> Se référer au chapitre 3.4.5.9. EtatMembreExemption

### 3.4.4 Description du dispositif

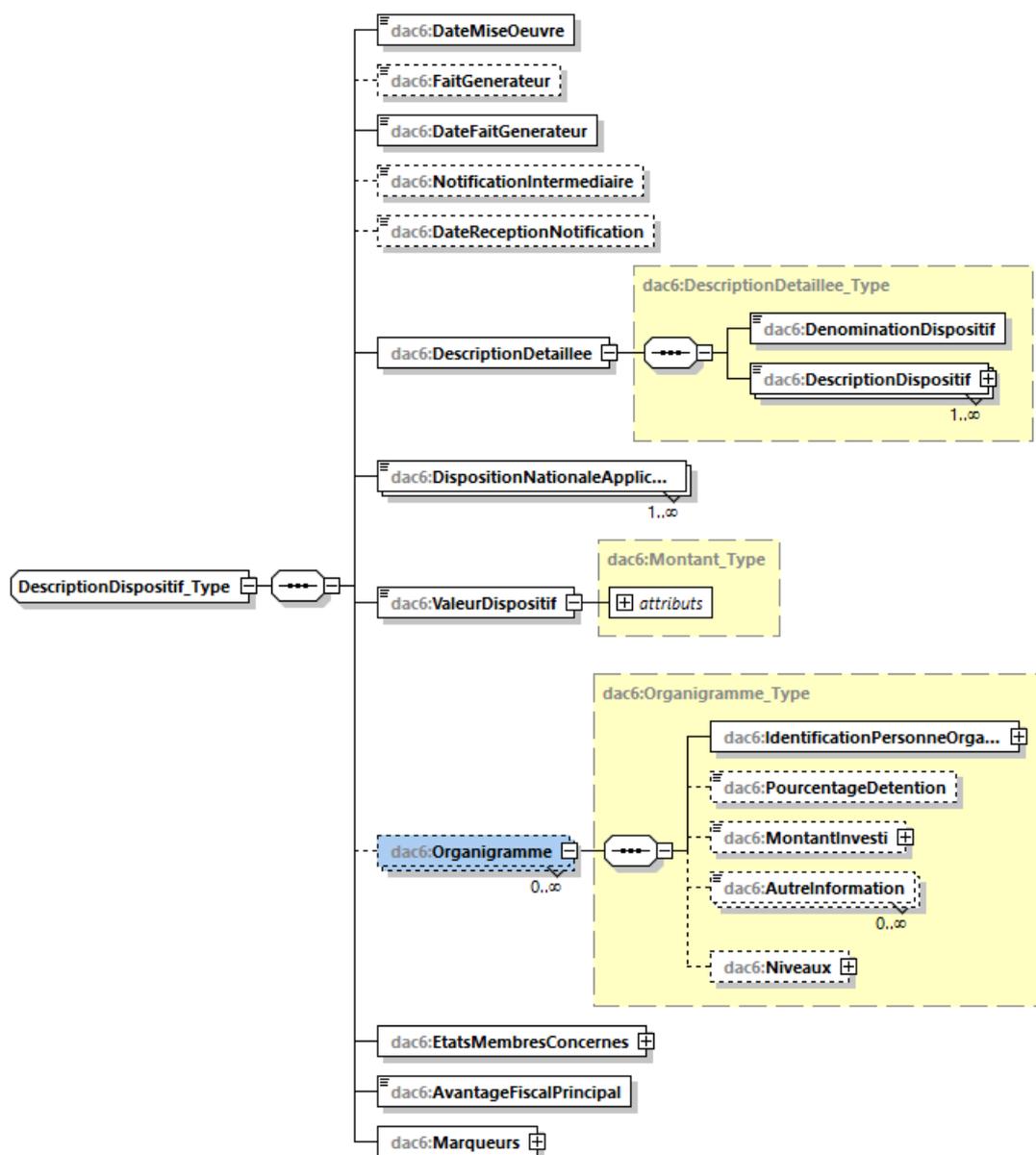


Figure 11: Schéma DAC6 – Description du dispositif

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateMiseOeuvre	-	-	xsd:date	Obligatoire

Cet élément indique la date à laquelle la première étape de la mise en œuvre du dispositif transfrontière déclaré a été accomplie ou sera accomplie.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point d), de la Directive et au d) de l'article 344 G Octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FaitGenerateur	-	-	dac6:EnumerationFaitGenerateur_Type	Facultatif

Cet élément indique le fait générateur de l'obligation déclarative par application du I et du II de l'article 1649 AG du CGI . Les entrées autorisées sont :

- DAC6701 – Le dispositif est mis à disposition aux fins de mise en œuvre ;
- DAC6702 – Le dispositif est prêt à être mis en œuvre ;
- DAC6703 – La première étape de la mise en œuvre du dispositif a été accomplie ;
- DAC6704 – Fourniture d'une aide, assistance ou conseil.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateFaitGenerateur	-	-	xsd:date	Obligatoire

Cet élément indique la date du fait générateur.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NotificationIntermediaire	-	-	xsd:boolean	Facultatif

Cet élément doit être renseigné à « True » dans le cas où le déclarant a reçu une notification par un intermédiaire et à « False » si aucune notification n'a été reçue.

Les champs « NotificationIntermediaire » et « DateReceptionNotification » ne doivent pas être remplis si le déclarant est un intermédiaire.

<b>CIR_7</b>	Si la Qualité du déclarant est un Intermédiaire alors la rubrique « Description du dispositif » ne doit pas contenir de valeur pour les champs « NotificationIntermediaire » et « DateReceptionNotification ».			
--------------	--	--	--	--

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateReceptionNotification	-	-	xsd:date	Facultatif

Cet élément indique la date de réception de la notification.

La date de réception de la notification est à remplir si le déclarant a reçu une notification de l'intermédiaire et l'élément « NotificationIntermediaire » a reçu la valeur « True ».

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDetaillée		-	dac6:DescriptionDetaillée_Type	Obligatoire

Cet élément permet de décrire le dispositif de manière détaillée.

Cet élément se réfère à l'Art. 8 bis, paragraphe 14, point c) de la Directive transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Cet élément est à saisir en français. Néanmoins, une description en anglais peut être ajoutée et est recommandée.

> Se référer au chapitre 3.4.5.10. Description détaillée du dispositif.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DispositionNationaleApplicable		-	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Obligatoire

Cet élément détaille les dispositions nationales sur lesquelles se fondent le dispositif déclaré.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point e), de la Directive transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Cet élément est à saisir en français. Néanmoins, une description en anglais peut être ajoutée et est recommandée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ValeurDispositif	UniteMonetaire	-	dac6:Montant_Type	Obligatoire

La valeur du dispositif désigne l'évaluation des montants en jeu dans le cadre du dispositif transfrontière déclaré. L'attribut « UniteMonetaire » fournit le code de la devise de la valeur.

Les montants sont appréciés à leur valeur nominale.

Cet élément fait référence à l'art. 8 bis, paragraphe 14, point f) de la Directive transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Organigramme	-	-	dac6:Organigramme_Type	Facultatif

Cet élément contient des informations détaillées sur la structure capitalistique et les flux financiers du dispositif déclaré.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatsMembresConcernes	-	-	dac6:EtatsMembresConcernes_Type	Obligatoire

Cet élément identifie l'État membre du ou des contribuables concernés et tout autre État membre susceptible d'être concerné par le dispositif transfrontière déclaré.

Cet élément se réfère à l'art. 8 bis, paragraphe 14, point g) de la Directive transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
AvantageFiscalPrincipal	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Selon que le critère de l'avantage principal est rempli ou non, le choix de la catégorie de marqueurs possibles sera le suivant :

CIR_1	Si l'élément « AvantageFiscalPrincipal » est valorisé à « True » alors les marqueurs suivants sont autorisés : A1 A2a A2b A3 B1 B2 B3 C1a C1bi C1bii C1c C1d C2 C3 C4 D1a D1b D1c D1d D1e D1f D1Other D2 E1 E2 E3.
-------	---

CIR_2	Si l'élément est valorisé à « False » alors les marqueurs suivants sont autorisés : C1a ; C1bii ; C2 ; C3 ; C4 ; D1a ; D1b ; D1c ; D1d ; D1e ; D1f ; D1Other ; D2 ; E1 ; E2 ; E3.
-------	--

Cet élément fait référence à l'annexe IV, partie I, de la Directive transposée à l'article 1649 AH du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Marqueurs	-	-	dac6:Marqueurs_Type	Obligatoire

Cet élément permet d'identifier le ou les marqueurs applicables au dispositif transfrontière déclaré.

*(Liste des marqueurs) > se référer au chapitre 3.4.5.13. Marqueur*

## 3.4.5 Données communes

### 3.4.5.1 Personne physique ou personne morale / autre entité

Dans tous les cas où des informations d'identification doivent être fournies dans le fichier XML DAC6, il convient de faire un choix entre personne physique ou personne morale afin de déterminer les informations détaillées à saisir.

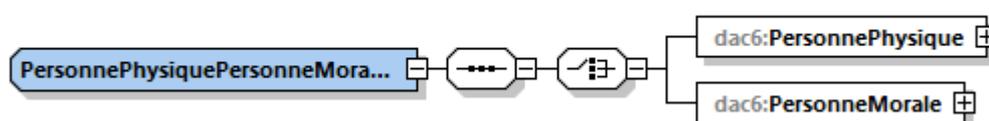


Figure 12: Schéma DAC6 – Personne physique ou personne morale

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonnePhysique	-	-	dac6:PersonnePhysique_Type	Obligatoire

Cet élément permet l'identification d'un déclarant, d'un contribuable concerné, d'un intermédiaire, d'une personne affectée ou d'une entreprise associée lorsque ceux-ci sont une personne physique.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonneMorale	-	-	dac6:PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément permet l'identification d'un déclarant, d'un contribuable concerné, d'un intermédiaire, d'une personne affectée ou d'une entreprise associée lorsque ceux-ci sont une personne morale / autre entité.

### 3.4.5.2 Personne physique

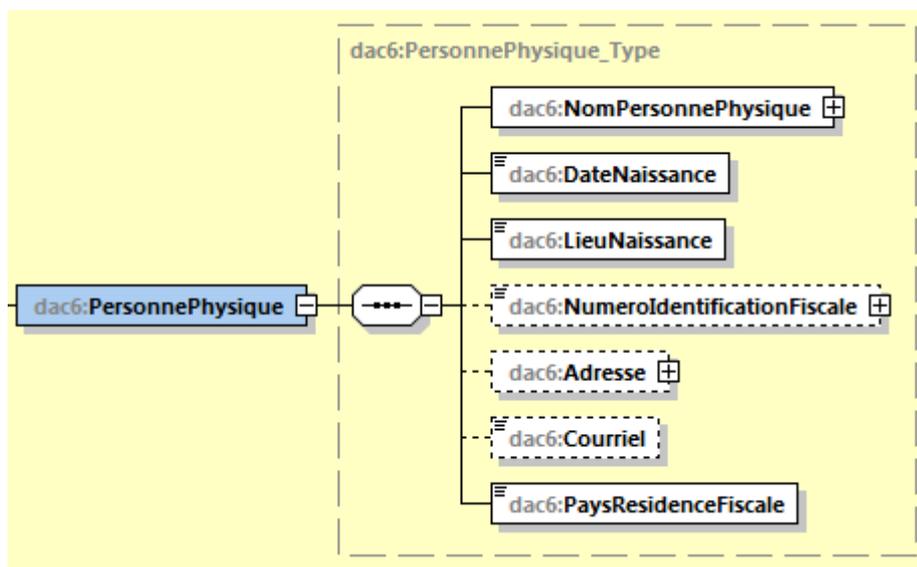


Figure 13: Schéma DAC6 – Personne physique

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NomPersonnePhysique	-	-	dac6:NomPersonne Physique_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir le nom d'une personne physique.

> Se référer au chapitre 3.4.5.3 Nom personne physique

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateNaissance	-	-	xsd:date	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir la date de naissance d'une personne physique au format JJ/MM/AAAA.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
LieuNaissance	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour indiquer le lieu de naissance d'une personne physique.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Numeroidentification Fiscale	TerritoireAttributionIdentificationFiscale	1 à 200 caractères	dac6:IdentificationFiscale_Type	Facultatif

Cet élément de données indique le numéro d'identification fiscale (NIF) délivré par l'administration fiscale de l'État membre de résidence fiscale.

L'attribut "TerritoireAttributionIdentificationFiscale" indique le pays d'émission du NIF (numéro d'identification fiscale).

Veillez noter que cet élément est facultatif uniquement dans le cas où le NIF est inconnu. Dans tous les autres cas, il doit être fourni.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Adresse	-	-	dac6:Adresse_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse de résidence d'une personne physique.

> *Se référer au chapitre 3.4.5.5 Adresse*

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse électronique d'une personne physique.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PaysResidenceFiscale	-	2- caractères	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément de données décrit le code du pays de résidence fiscale de la personne physique.

### 3.4.5.3 Nom personne physique

Cet élément de données permet de communiquer le nom d'une personne de la manière la plus détaillée possible : titre, prénom, deuxième prénom, nom.

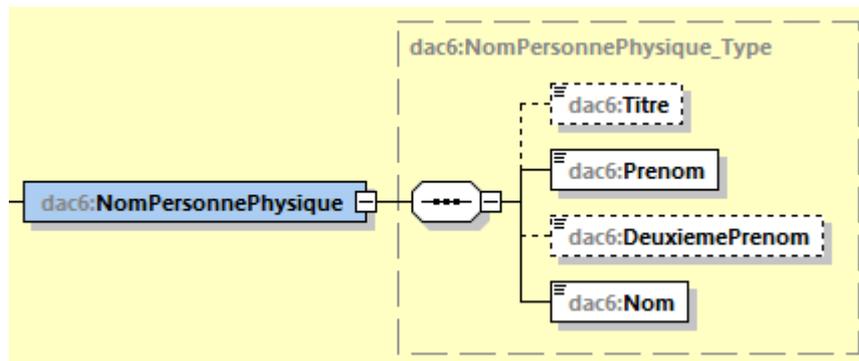


Figure 14: Schéma DAC6 – Nom personne physique

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Titre	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Facultatif
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Prenom	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DeuxiemePrenom	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Facultatif
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom (nom de naissance)	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire

### 3.4.5.4 Personne morale / autre entité

Cet élément de données comprend les éléments de données suivants :

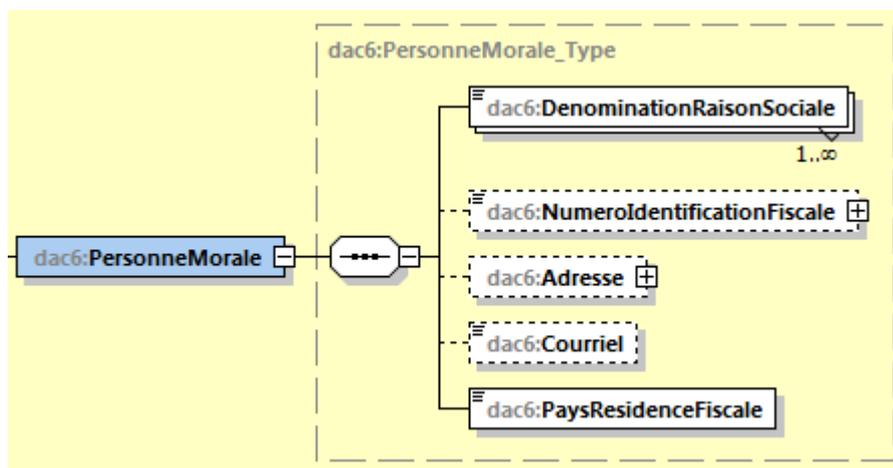


Figure 15: Schéma DAC6 – Personne morale

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Denomination RaisonSociale	-	1 à 200 caractères	dac6:DenominationEntre prise_Type	Obligatoire

Cet élément doit contenir la dénomination légale complète de la personne morale / autre entité, y compris la désignation nationale de la forme juridique, comme indiqué dans ses statuts ou tout document similaire.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NumeroIdentif icationFiscale	TerritoireAttri butionIdentifi cationFiscale	1 à 200 caractère s	dac6:IdentificationFis cale_Type	Facultatif

Cet élément de données indique le numéro d'identification fiscale (NIF) délivré par l'administration fiscale de l'État membre de résidence fiscale.

L'attribut "TerritoireAttributionIdentificationFiscale" indique le pays d'émission du NIF (numéro d'identification fiscale).

Veuillez noter que cet élément est facultatif uniquement dans le cas où le NIF est inconnu. Dans tous les autres cas, il doit être fourni.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Adresse	-	-	dac6:Address_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse de résidence d'une personne morale / autre entité.

> *Se référer au chapitre 3.4.5.5 Adresse*

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse électronique d'une personne morale / autre entité.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PaysResidenceFiscale	-	2- caractères	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément décrit le code du pays de résidence fiscale de la personne morale / autre entité .

### 3.4.5.5 Adresse

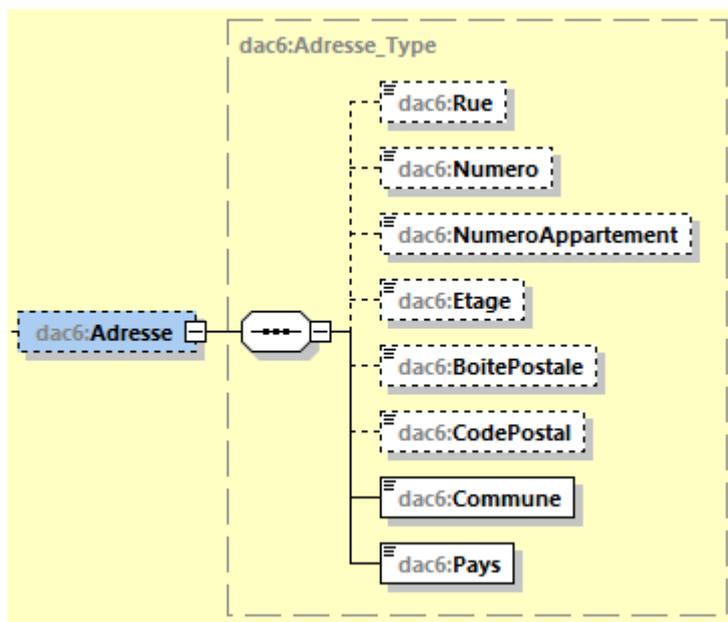


Figure 16: Schéma DAC6 – Adresse

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Rue	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Numero	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
NumeroAppartement	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Etage	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
BoitePostale	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
CodePostal	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Commune	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Obligatoire
Pays	-	-	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations sur l'adresse d'une personne, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale / autre entité.

### 3.4.5.6 Personne concernée

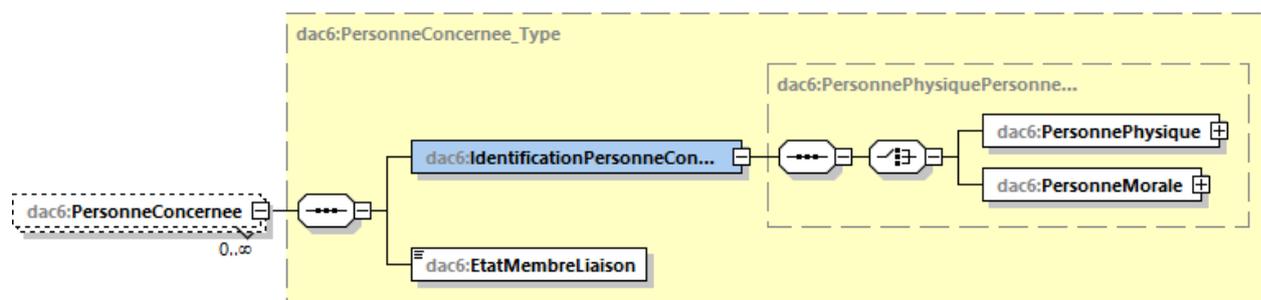


Figure 17: Schéma DAC6 – Personne concernée

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification PersonneConcernee	-	-	dac6:PersonnePhysique PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément permet d'identifier les personnes (personnes physiques ou personnes morales / autre entité) qui sont susceptibles d'être concernées par le dispositif.

Une personne susceptible d'être concernée est un tiers, qu'il s'agisse d'une personne physique, morale, ou toute autre entité qui n'est ni un intermédiaire ni un contribuable concerné mais qui prend part activement au dispositif.

Cet élément renvoie au h) de l'article 8 bis ter (14) de la Directive et au h) de l'article 344 G Octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatMembreLiaison	-	-	Iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Ce champ identifie l'État membre auquel la personne concernée est liée. Ce champ renvoie au h) de l'article 344 G Octies A du CGI.

### 3.4.5.7 Entreprise associée

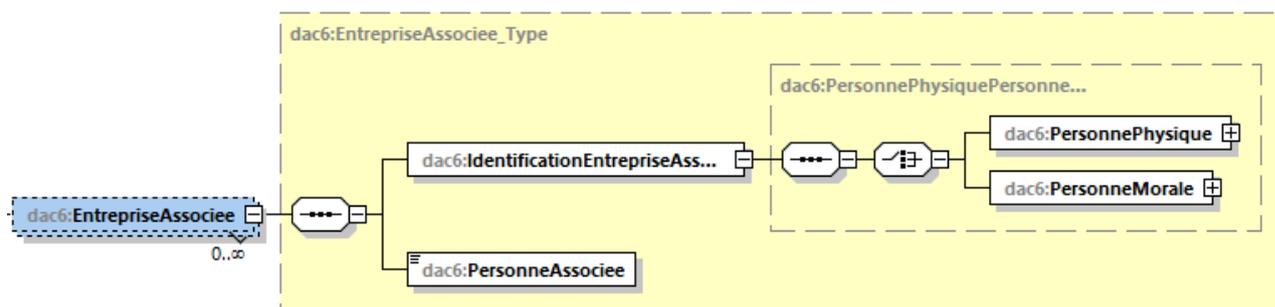


Figure 18: Schéma DAC6 – Entreprise associée

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification EntrepriseAssociee	-	-	dac6:PersonnePhysique PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément permet d'identifier les personnes (personnes physiques ou personnes morales / autre entité) qui sont associées à un contribuable concerné.

Cet élément se réfère à l'art. 8ab(14)(a) de la Directive et au a) de l'article 344 G Octies A du CGI.

Le déclarant indique, pour chaque contribuable concerné, les entreprises qui lui sont associées dans la mesure où elles ont participé au dispositif. A l'inverse, les entreprises associées n'ayant pas participé au dispositif n'ont pas à être déclarées. Une « entreprise associée » s'entend comme une personne liée à une autre personne de l'une au moins des façons suivantes (il peut s'agir d'une personne morale ou d'une personne physique) :

1. Une personne participe à la gestion d'une autre personne lorsqu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur l'autre personne ;
2. Une personne participe au contrôle d'une autre personne au moyen d'une participation qui dépasse 25 % des droits de vote ;
3. Une personne participe au capital d'une autre personne au moyen d'un droit de propriété qui, directement ou indirectement, dépasse 25 % du capital ;
4. Une personne a droit à 25 % ou plus des bénéfices d'une autre personne.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonneConcernee	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Cet élément booléen est utilisé pour indiquer si une entreprise associée est également une personne concernée par le dispositif entendu au sens du h) de l'article 344 G Octies A du CGI.

### 3.4.5.8 Qualité du déclarant

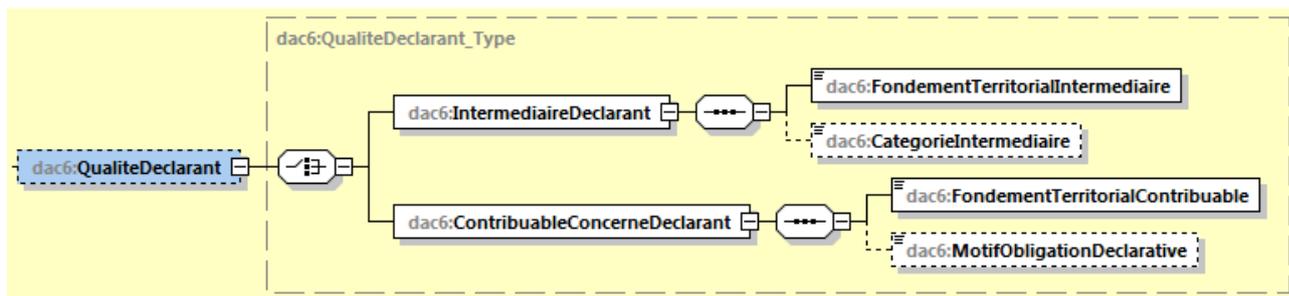


Figure 19: Schéma DAC6 – Qualité du déclarant

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FondementTerritorialIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationFondementTerritorialIntermediaire_Type	Obligatoire

Cet élément identifie le motif pour lequel l'intermédiaire souscrit sa déclaration en France.

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- INEXa – La France est l'État membre dans lequel le déclarant est fiscalement domicilié ou résident ou a son siège social ;
- INEXb – La France est l'État membre dans lequel le déclarant possède un établissement stable par l'intermédiaire duquel les services concernant le dispositif sont rendus ;
- INEXc – La France est l'État membre dans lequel l'intermédiaire est constitué ou par le droit duquel il est régi ;
- INEXd -La France est l'État membre dans lequel l'intermédiaire est enregistré auprès d'un ordre ou d'une association professionnelle en rapport avec des services juridiques, fiscaux ou de conseil.

Ces choix renvoient à l'article 8 bis ter paragraphe 3 de la directive et sont définis au I de l'article 1649 AF du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CategoriIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationCategoriIntermediaire_Type	Facultatif

Cet élément indique la qualité de l'intermédiaire. Par application du 1<sup>o</sup> de l'article 1649 AE du CGI, il existe deux catégories d'intermédiaire :

- Toute personne qui conçoit, commercialise ou organise un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, le met à disposition aux fins de sa mise en œuvre ou en gère la mise en œuvre (intermédiaire concepteur).
- Toute personne qui, compte tenu des faits et circonstances pertinents et sur la base des informations disponibles ainsi que de l'expertise en la matière et de la compréhension qui sont nécessaires pour fournir de tels services, sait ou pourrait raisonnablement être censée savoir qu'elle s'est engagée à fournir, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils concernant la conception, la commercialisation ou l'organisation d'un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, ou concernant sa mise à disposition aux fins de mise en œuvre ou la gestion de sa mise en œuvre (intermédiaire prestataire de services).

Par conséquent, les entrées autorisées sont :

- DAC61101 – Concepteur ;
- DAC61102 - Prestataire de service.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FondementTerritorialContribuable	-	-	dac6:EnumerationFondementTerritorialContribuable_Type	Obligatoire

Cet élément identifie le motif pour lequel le contribuable concerné souscrit sa déclaration en France.

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- RTNEXa – La France est l'État membre dans lequel le contribuable concerné est fiscalement domicilié, résident ou a son siège social ;
- RTNEXb – La France est l'État membre dans lequel le contribuable concerné possède un établissement stable qui bénéficie du dispositif ;
- RTNEXc – La France est l'État membre dans lequel le contribuable concerné perçoit des revenus ou y réalise des bénéfices ;
- RTNEXd – La France est l'État membre dans lequel le contribuable concerné exerce une activité, bien qu'il n'y soit résident à des fins fiscales et ne possède d'établissement stable dans aucun État membre.

Ces choix renvoient à l'article 8 bis ter paragraphe 7 de la Directive et sont définis au III de l'article 1649 AF du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
MotifObligationDeclarative	-	-	dac6:EnumerationMotifObligationDeclarative_Type	Facultatif

Cet élément indique le motif de l'obligation déclarative du contribuable concerné.

Les entrées autorisées sont :

- DAC61104 – L'intermédiaire est soumis au secret professionnel ;
- DAC61105 – L'intermédiaire n'a pas de lien territorial au sens du 2° du I de l'article 1649 AE du CGI ;
- DAC61106 – Aucun intermédiaire n'est intervenu dans le dispositif.

Ces valeurs renvoient notamment à l'article 8 bis ter paragraphe 6 de la Directive transposé à l'article 1649 AE du CGI.

### 3.4.5.9 Etat membre exemption



Figure 20: Schéma DAC6 – Etat membre exemption

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IntermediaireExempte	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Cet élément permet d'indiquer si un intermédiaire est dispensé de son obligation déclarative dans un ou plusieurs État(s) membre(s).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatsMembresExemption	-	2- caractères	iso:CountryCode _Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour indiquer dans quel(s) État(s) membre(s) l'intermédiaire est dispensé de son obligation déclarative .

### 3.4.5.10 Description détaillée du dispositif

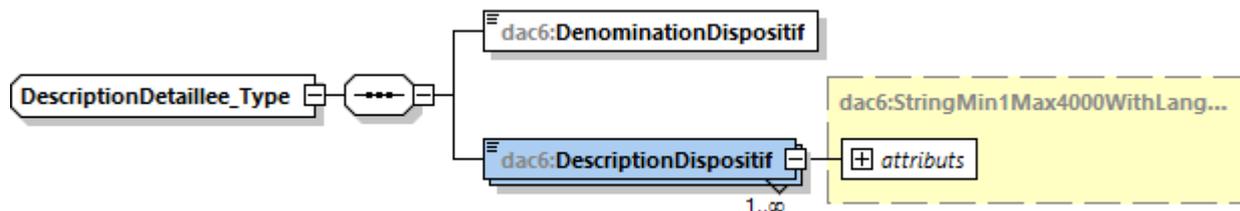


Figure 21: Schéma DAC6 – Description détaillée

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DenominationDispositif	-	1 à 400 caractères	dac6:StringMin1Max400_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour donner un nom, une dénomination au dispositif par laquelle il est communément connu.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDispositif	Langue	1 à 4000 caractères	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Obligatoire

Cet élément permet la description du dispositif, y compris une description des caractéristiques du dispositif dans un format de texte libre.

Cet élément est à saisir en français (attribut « Langue » valorisée à « FR »). Néanmoins, une description en anglais peut être ajoutée et est recommandée (attribut « Langue » valorisée à « EN »).

<b>CR_4</b>	Il doit y avoir au moins un élément « DescriptionDispositif » avec l'attribut langue valorisé à « FR ».
-------------	---

### 3.4.5.11 Organigramme

Cet élément permet d'apporter une illustration de la structure capitalistique et financière du dispositif déclaré. Ainsi, l'organigramme permet d'identifier les liens capitalistiques directs et indirects et les flux financiers entre les différents acteurs du dispositif déclaré.

Le point de départ de l'organigramme est le contribuable concerné. Sont ensuite indiquées les filiales du contribuable concerné (sous réserve qu'elles soient participantes au dispositif ou qu'elles détiennent directement ou indirectement une entité participante au dispositif).

Pour chaque filiale, les sous-filiales sont indiquées (sous réserve qu'elles soient participantes au dispositif ou qu'elles détiennent directement ou indirectement une entité participante au dispositif) et ainsi de suite jusqu'au dernier niveau participant au dispositif.

Le déclarant peut compléter l'organigramme en ajoutant des niveaux et des sous-niveaux.

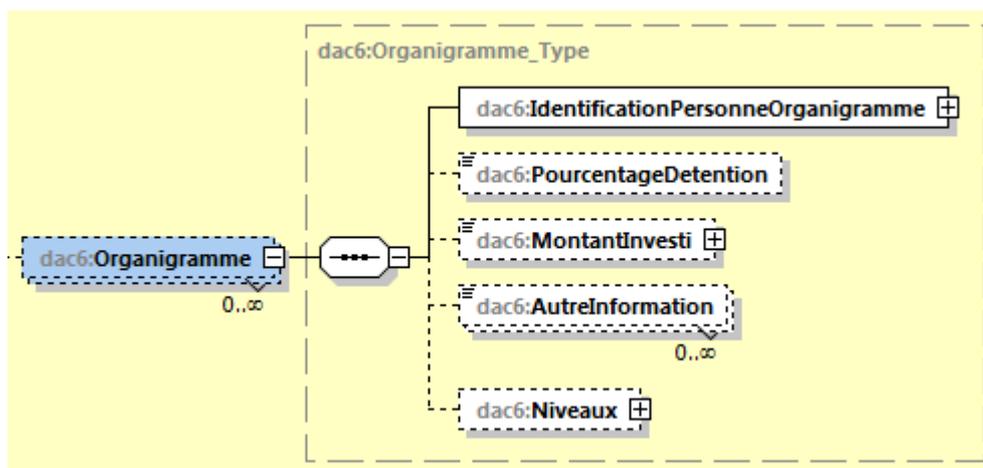


Figure 22: Schéma DAC6 – Organigramme

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationPersonneOrganigramme	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification sur chaque personne (personne physique ou personne morale / autre entité) permettant d'illustrer la structure du dispositif déclaré.

<b>CIR_8</b>	L'élément « IdentificationPersonneOrganigramme » ne peut contenir que des personnes de type contribuable concerné, personne associée ou personne concernée, préalablement déclarées dans le fichier. Les données des personnes identifiées dans l'organigramme doivent être strictement les mêmes que celles déclarées en amont de la déclaration.			
--------------	--	--	--	--

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PourcentageDetention	-	-	dac6:Pourcentage_Type	Facultatif

Cet élément indique le pourcentage de capital détenu par le niveau précédent dans le niveau considéré. Cet élément n'a pas à être fourni pour le premier niveau.

Exemple :

- Entité A : Contribuable concerné situé au top de la structure
- Entité B : société détenue par Entité A à 60%

Dès lors :

- Entité A : niveau 1 / pas de pourcentage de détention à déclarer
- Entité B : niveau 1.1. / pourcentage de détention = 60%

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
MontantInvesti	UniteMonetaire	-	dac6:Montant_Type	Facultatif

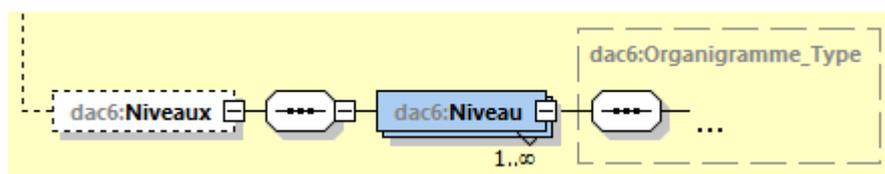
Cet élément permet d'indiquer le montant investi dans l'entité détenue en unités entières (c'est-à-dire sans décimales). Cet élément n'a pas à être fourni pour le premier niveau.

L'attribut « UniteMonetaire » fournit le code de la devise du montant.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
AutreInformation	Langue	-	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Facultatif

Cet élément précise toute autre information pertinente sur la personne déclarée permettant de préciser le rôle de cette personne dans le dispositif déclaré. Ces informations peuvent par exemple comprendre des détails sur les dispositions contractuelles ou juridiques, le capital investi, les flux financiers, les flux de trésorerie annuels et la nature du lien entre deux niveaux (par exemple, actionnaire, bénéficiaire du mandataire, agent, etc.). Il s'agit d'un élément répétable dans un format de texte libre de 4000 caractères chacun.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Niveaux	-	-	dac6:Organigramme_Type	Facultatif



Ce champ permet d'identifier le niveau de la personne dans la structure.

Exemple :

- \_\_Top entité A : niveau 1
  - Filiale B : niveau 1.1.
    - Sous-filiale D (détenue par B) : niveau 1.1.1.
  - Filiale C : niveau 1.2.
    - Sous-filiale E (détenue par C) : niveau 1.2.1.
- \_\_Top entité F : niveau 2
  - Filiale G : niveau 2.1.
    - Sous-filiale I (détenue par G) : niveau 2.1.1.
  - Filiale H : niveau 2.2.
    - Sous-filiale J (détenue par H) : niveau 2.2.1.

### 3.4.5.12 Marqueurs

Cet élément de données tient compte de la liste des marqueurs applicables à la déclaration.

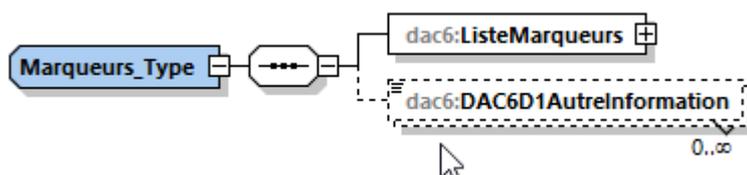


Figure 23: Schéma DAC6 – Marqueurs

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ListeMarqueurs	-	-	dac6:ListeMarqueurs_Type	Obligatoire

Cet élément énumère le(s) marqueur(s) applicable(s) au dispositif déclaré.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DAC6D1autre Information	-	-	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Facultatif

Cet élément est servi lorsque le marqueur DAC6D1Other ("Autre") est sélectionné. Il permet d'apporter toute autre précision nécessaire lorsque le marqueur DAC6D1Other est sélectionné.

CIR_3	Lorsque le déclarant sélectionne le marqueur "D1 Other", alors il doit renseigner le champ "Autre(s) information(s)" => ce champ est alors obligatoire.
-------	---

CIR_4	Lorsque le déclarant sélectionne un marqueur différent de « D1Other », alors le champ « Autre(s) information(s) » associé au marqueur « D1Other » ne doit pas être valorisé.
-------	--

### 3.4.5.13 Marqueur

Cette typologie tient compte de tous les marqueurs possibles tels qu'ils sont énumérés à l'ANNEXE IV de la directive transposée à l'article 1649 AH du CGI.

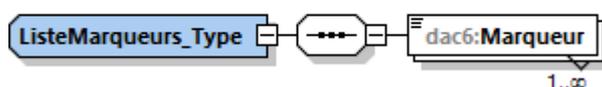


Figure 24: Schéma DAC6 – Marqueur

**Remarque :** le modèle XSD de la Commission Européenne prévoit expressément chacune des valeurs décrites. Par conséquent, elles sont reprises comme telles pour assurer la compatibilité avec le registre central européen.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Marqueur	-	-	dac6:EnumerationMarqueur_Type	Obligatoire

Cet élément représente le marqueur tel que décrit dans la directive. Les valeurs autorisées sont :

<b>DAC6A1</b>	Un dispositif où le contribuable concerné ou un participant au dispositif s'engage à respecter une clause de confidentialité selon laquelle il peut lui être demandé de ne pas divulguer à d'autres intermédiaires ou aux autorités fiscales comment le dispositif pourrait procurer un avantage fiscal.
<b>DAC6A2a</b>	Un dispositif où l'intermédiaire est en droit de percevoir des honoraires (ou intérêts, rémunération pour financer les coûts et autres frais) pour le dispositif et ces honoraires sont fixés par référence au montant de l'avantage fiscal découlant du dispositif.
<b>DAC6A2b</b>	Un dispositif où l'intermédiaire est en droit de percevoir des honoraires (ou intérêts, rémunération pour financer les coûts et autres frais) pour le dispositif et ces honoraires sont fixés par référence au fait qu'un avantage fiscal découle effectivement du dispositif. Cela peut inclure une obligation pour l'intermédiaire de rembourser partiellement ou entièrement les honoraires si l'avantage fiscal escompté découlant du dispositif n'a pas été complètement ou partiellement généré.

<b>DAC6A3</b>	Un dispositif dont la documentation et/ou la structure sont en grande partie normalisées et qui est à la disposition de plus d'un contribuable concerné sans avoir besoin d'être adapté de façon importante pour être mis en œuvre.
<b>DAC6B1</b>	Un dispositif dans lequel un participant au dispositif prend artificiellement des mesures qui consistent à acquérir une société réalisant des pertes, à mettre fin à l'activité principale de cette société et à utiliser les pertes de celle-ci pour réduire sa charge fiscale, y compris par le transfert de ces pertes à une autre juridiction ou par l'accélération de l'utilisation de ces pertes.
<b>DAC6B2</b>	Un dispositif qui a pour effet de convertir des revenus en capital, en dons ou en d'autres catégories de recettes qui sont taxées à un niveau inférieur ou ne sont pas taxées.
<b>DAC6B3</b>	Un dispositif qui comprend des transactions circulaires ayant pour résultat un «carrousel» de fonds, qui est constitué d'entités interposées sans fonction commerciale primaire ou d'opérations qui se compensent ou s'annulent mutuellement ou qui ont d'autres caractéristiques similaires.
<b>DAC6C1a</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire n'a sa résidence dans aucune juridiction.
<b>DAC6C1bi</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire réside à des fins fiscales dans une juridiction qui ne lève pas l'impôt sur les sociétés ou un impôt sur les sociétés à taux zéro ou presque nul.
<b>DAC6C1bii</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire réside à des fins fiscales dans une juridiction qui figure sur une liste de juridictions de pays tiers qui ont été évaluées par les États membres collectivement ou dans le cadre de l'OCDE comme étant non coopératives.
<b>DAC6C1c</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le paiement bénéficie d'une exonération fiscale totale dans la juridiction où le bénéficiaire réside à des fins fiscales.
<b>DAC6C1d</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le paiement bénéficie d'un régime fiscal préférentiel dans la juridiction où le bénéficiaire réside à des fins

	fiscales.
<b>DAC6C2</b>	Dispositif prévoyant que des déductions pour le même amortissement d'un actif soient demandées dans plus d'une juridiction.
<b>DAC6C3</b>	Dispositif prévoyant qu'un allègement au titre de la double imposition pour le même élément de revenu ou de capital soit demandé dans la même juridiction.
<b>DAC6C4</b>	Dispositif qui inclut des transferts d'actifs entre États lorsqu'il existe dans les juridictions concernées une différence importante dans le montant considéré comme étant payable en contrepartie des actifs.
<b>DAC6D1a</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut l'utilisation d'un compte, d'un produit ou d'un investissement qui n'est pas ou dont l'objectif est de ne pas être un compte financier, mais qui possède des caractéristiques substantiellement similaires à celles d'un compte financier.
<b>DAC6D1b</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut le transfert de comptes ou d'actifs financiers vers des juridictions qui ne sont pas liées par l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers avec l'État de résidence du contribuable concerné, ou le recours à de telles juridictions.
<b>DAC6D1c</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut la requalification de revenus et de capitaux en produits ou en paiements qui ne sont pas soumis à l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers.
<b>DAC6D1d</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la

	<p>législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut le transfert ou la conversion d'une institution financière, d'un compte financier ou des actifs qui s'y trouvent en institution financière, en compte financier ou en actifs qui ne sont pas à déclarer en vertu de l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers.</p>
<b>DAC6D1e</b>	<p>Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut le recours à des entités, constructions ou structures juridiques qui suppriment ou visent à supprimer la déclaration d'un ou plusieurs titulaires de compte ou personnes détenant le contrôle dans le cadre de l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers.</p>
<b>DAC6D1f</b>	<p>Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords et qui inclut les dispositifs qui portent atteinte aux procédures de diligence raisonnable utilisées par les institutions financières pour se conformer à leurs obligations de déclarer des informations sur les comptes financiers, ou qui exploitent les insuffisances de ces procédures, y compris le recours à des juridictions appliquant de manière inadéquate ou insuffisante la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, ou ayant des exigences insuffisantes en matière de transparence en ce qui concerne les personnes morales ou les constructions juridiques.</p>
<b>DAC6D1Other</b>	<p>Certains marqueurs spécifiques de la catégorie D peuvent ne pas être explicitement cités : en effet la liste des marqueurs D1 n'est pas exhaustive. Par conséquent, il convient de choisir ce marqueur si aucun des sous-marqueurs de la catégorie D1 n'est approprié.</p> <p><i>Lorsque le déclarant sélectionne le marqueur "D1 Other", alors il doit renseigner le champ "Autre(s) information(s)" =&gt; ce champ est obligatoire.</i></p>
<b>DAC6D2</b>	<p>Un dispositif faisant intervenir une chaîne de propriété formelle ou effective non transparente par le recours à des personnes, des</p>

	<p>constructions juridiques ou des structures :</p> <p>a) Qui n'exercent pas une activité économique substantielle s'appuyant sur des effectifs, des équipements, des ressources et des locaux suffisants ; et</p> <p>b) Qui sont constitués, gérés, contrôlés ou établis ou qui résident dans toute juridiction autre que la juridiction de résidence de l'un ou plusieurs des bénéficiaires effectifs des actifs détenus par ces personnes, constructions juridiques ou structures ; et</p> <p>c) Lorsque les bénéficiaires effectifs de ces personnes, constructions juridiques ou structures, au sens de la directive (UE) 2015/849, sont rendus impossibles à identifier.</p>
<b>DAC6E1</b>	Un dispositif qui prévoit l'utilisation de régimes de protection unilatéraux.
<b>DAC6E2</b>	<p>Un dispositif qui prévoit le transfert d'actifs incorporels difficiles à évaluer, qui sont des actifs incorporels ou des droits sur des actifs incorporels pour lesquels, au moment de leur transfert entre des entreprises associées :</p> <p>a) Il n'existe pas d'éléments de comparaison fiables ; et</p> <p>b) Au moment où l'opération a été conclue, les projections concernant les futurs flux de trésorerie ou revenus attendus de l'actif incorporel transféré, ou les hypothèses utilisées pour évaluer cet actif incorporel sont hautement incertaines, et il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure l'actif incorporel débouchera finalement sur un succès au moment du transfert.</p>
<b>DAC6E3</b>	Un dispositif mettant en jeu un transfert transfrontière de fonctions et/ou de risques et/ou d'actifs au sein du groupe, si le bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) annuel prévu, dans les trois ans suivant le transfert, du ou des cédants, est inférieur à 50 % du BAII annuel prévu de ce cédant ou de ces cédants si le transfert n'avait pas été effectué.

## 4 CRM : COMPTE-RENDU MÉTIER

Un compte-rendu est généré pour chaque fichier XML déposé. Il contient soit les identifiants de dispositif et de déclaration, soit les codes erreur rencontrés.

### 4.1 MODALITÉS DE RETRAIT

#### 4.1.1 PROCÉDURE DE RETRAIT

Après avoir été contrôlé par la DGFIP, le fichier XML fait l'objet d'un compte rendu d'intégration détaillé sous la forme d'un fichier « Compte-Rendu Métier » (CRM) au format XML.

La liste exhaustive des contrôles est rappelée en annexe « 5.4 Règles de contrôle ».

Ce CRM sera disponible 45 jours dans l'espace Passtrans qui a été utilisé pour l'envoi du fichier, sous la rubrique « Transfert > Fichiers reçus ».

PassTrans - La Passerelle de Transfert 2.0.8 Identifiant : uid=20210750000101

Transfert Historique Profil

**Déclaration des dispositifs transfrontières**

Transfert > Fichiers reçus

⚠ Les fichiers sont disponibles pendant 45 jours, passé ce délai ils sont supprimés du serveur.

2 résultat(s) trouvé(s), affichage de 1 à 2 | Nombre de lignes affichées: 10

Nom de fichier	Libelle	Taille	Date de mise à disposition	Date d'expiration	Télécharger
DAC6_304233406_CRM_20210414180712.xml	Fichier retour (preuve de dépôt)	1.0 ko	14/04/2021 18:07:13	29/05/2021	
DAC6_304233406_CRM_20210415085832.xml	Fichier retour (preuve de dépôt)	696 octets	15/04/2021 08:58:33	30/05/2021	

#### 4.1.2 RÈGLE DE NOMMAGE DU CRM

Chaque fichier CRM retourné par la DGFIP suite à l'envoi d'un fichier de dépôt remplit le formalisme suivant :

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_CRM\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).xml

Le fichier CRM est au format texte. Aucun cryptage n'est effectué sur ce fichier. L'horodatage correspond à la date de création du fichier de dépôt.

Exemple :

Le CRM associé au fichier déposé DAC6\_304233406\_DEP\_20210414180712.gpg sera :  
DAC6\_304233406\_CRM\_20210414180712.xml.

Cette convention de nommage permet à l'émetteur d'identifier rapidement le fichier de dépôt correspondant au fichier CRM retourné par l'administration fiscale.

## 4.2 STRUCTURE DU CRM

Les informations fournies dans ce chapitre décrivent la structure du schéma XML des CRM.

Le schéma XSD correspondant est : Dac6XML\_CRM\_V.3.02.xsd

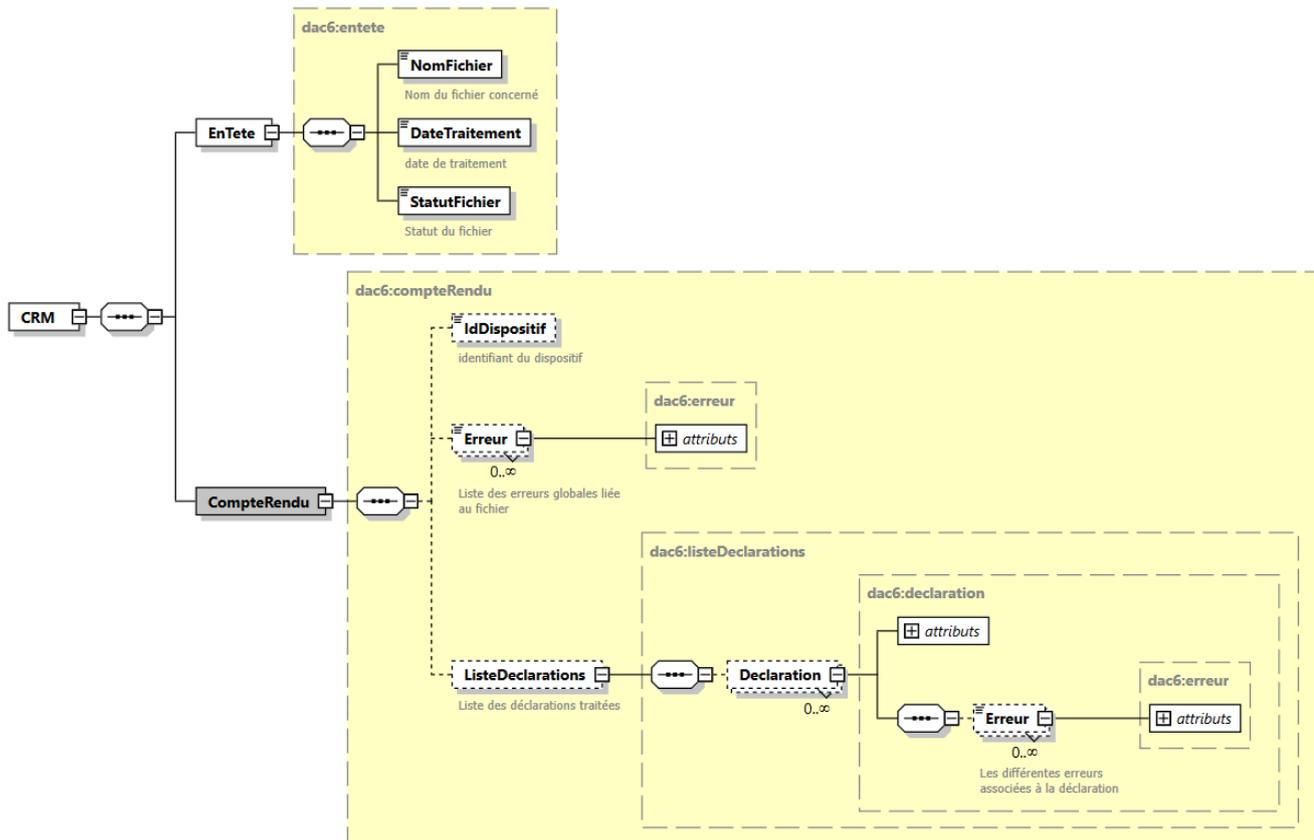


Figure 25: Schéma CRM – Structure générale

## 4.2.1 CRM

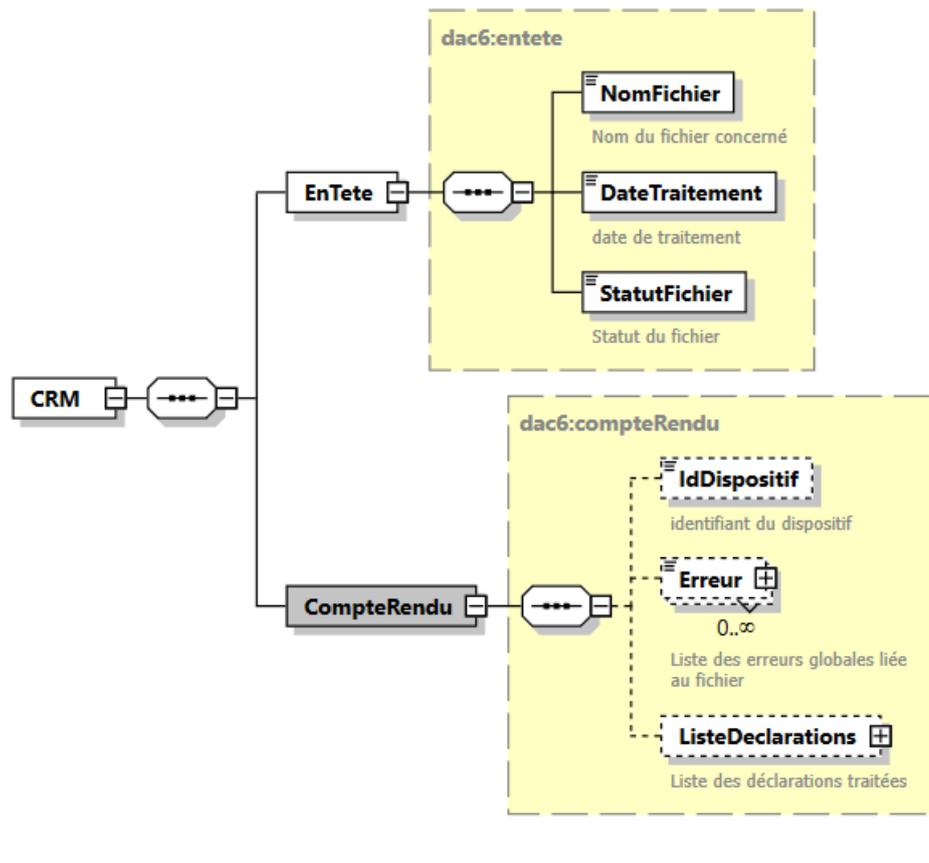


Figure 26: Schéma CRM – Entête et compte- rendu

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CRM	-			Obligatoire

Le compte- rendu métier (CRM) comprend 2 parties :

- un en-tête, avec les informations relatives au fichier déposé ;
- un compte- rendu, suite aux contrôles réalisés sur le fichier déposé.

### 4.2.1.1 En-Tête

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EnTete	-		dac6:entete	Obligatoire

L'en-tête du CRM contient le nom du fichier XML déposé, sa date de traitement au sein du système DGFIP et le statut final de ce traitement (OK/KO).

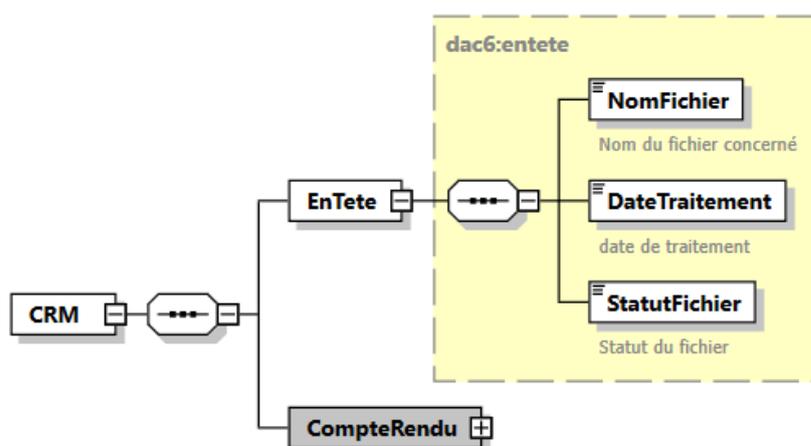


Figure 27: Schéma CRM – En-tête

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NomFichier	-		xs:string	Obligatoire

L'élément NomFichier comporte le nom du fichier XML déposé.

Pour rappel, le nom du fichier XML déposé par un usager prend la forme suivante :  
 DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateTraitement	-		xs:string	Obligatoire

L'élément DateTraitement fait référence à la date de traitement du fichier au sein du système d'information DGFIP.

Son format est le suivant : « YYYYMMDDHHMMSS »

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
StatutFichier	-	-	xs:string	Obligatoire

L'élément StatutFichier comporte le statut du traitement du fichier XML déposé par l'utilisateur.

Le statut est « ok » ou « ko ».

#### 4.2.1.2 Compte-rendu

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CompteRendu	-		dac6:compteRendu	Obligatoire

Cet élément détaille le résultat du traitement du fichier XML déposé par l'utilisateur.

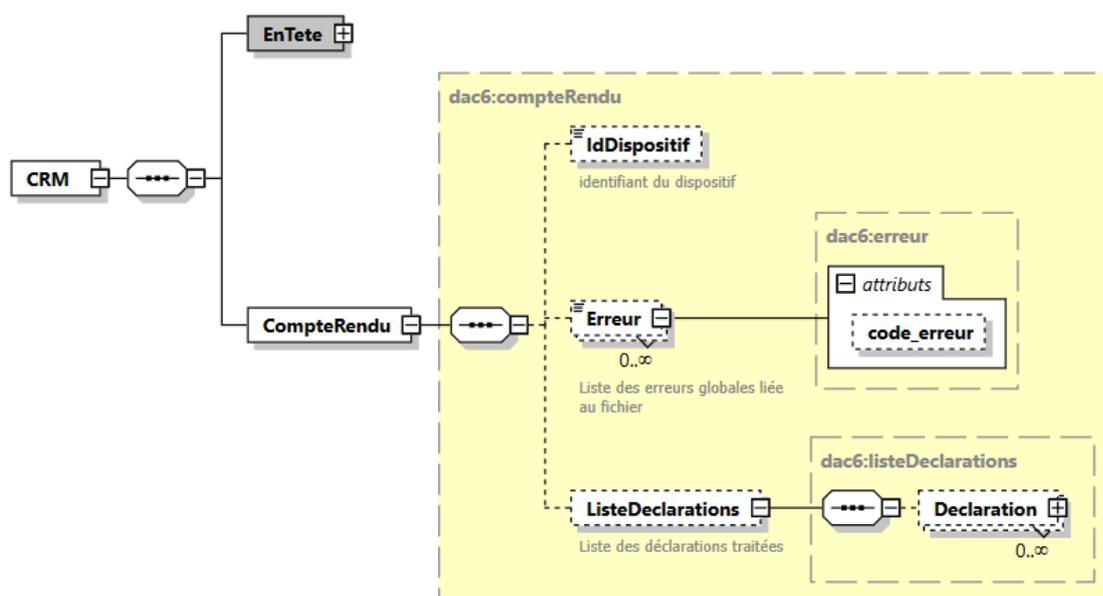


Figure 28: Schéma CRM – Compte-rendu

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdDispositif		17 caractères	xs:string	Facultatif

L'élément IdDispositif comporte la référence du dispositif déclaré dans le fichier XML déposé par l'utilisateur.

Si la référence du dispositif est présente dans le fichier déposé par l'utilisateur, l'élément `IdDispositif` comportera cette référence. Dans le cas contraire, une référence de dispositif sera générée et fournie dans l'élément `IdDispositif`.

Pour rappel, la référence dispositif est un code de 17 caractères « CCAYYYMMDDXXXXXX », où :

- CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont :
  - AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.
- A est l'acronyme du terme "Arrangement", traduction en anglais du terme dispositif, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache au dispositif ;
- YYYMMDD désigne la date d'émission de la référence du dispositif, c'est-à-dire quand le fichier est déposé ;
- XXXXXX est une combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Erreur	code_erreur	-	dac6:erreur	Facultatif

L'élément Erreur est fournie lorsque le statut du traitement du fichier déposé est « ko ». Cet élément synthétise alors les erreurs identifiées lors du traitement :

- un libellé d'erreur (valeur de l'élément Erreur) ;
- un code erreur (attribut code\_erreur).

Les valeurs possibles sont les suivantes :

- CP\_1 : En raison d'une erreur constatée lors du contrôle du fichier, les déclarations n'ont pas été analysées. Veuillez corriger cette erreur et effectuer un nouveau dépôt.
- CP\_2 : En raison d'une erreur constatée sur au moins une déclaration, aucune déclaration ne sera traitée. Veuillez corriger la ou les erreurs et effectuer un nouveau dépôt.

Si l'erreur CP\_1 est constatée (erreur technique), le détail sera fourni par une autre occurrence de l'élément Erreur qui contiendra alors le libellé et le code de l'erreur technique rencontrée (se référer à l'annexe 5.4 « Règles de contrôle » - Contrôles techniques).

Si l'erreur CP\_2 est constatée (erreur métier), le détail sera fourni dans l'élément Erreur du bloc Declaration (cf. supra).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ListeDeclarations	-	-	dac6:listeDeclarations	Facultatif

L'élément ListeDeclarations comporte la liste des déclarations traitées.

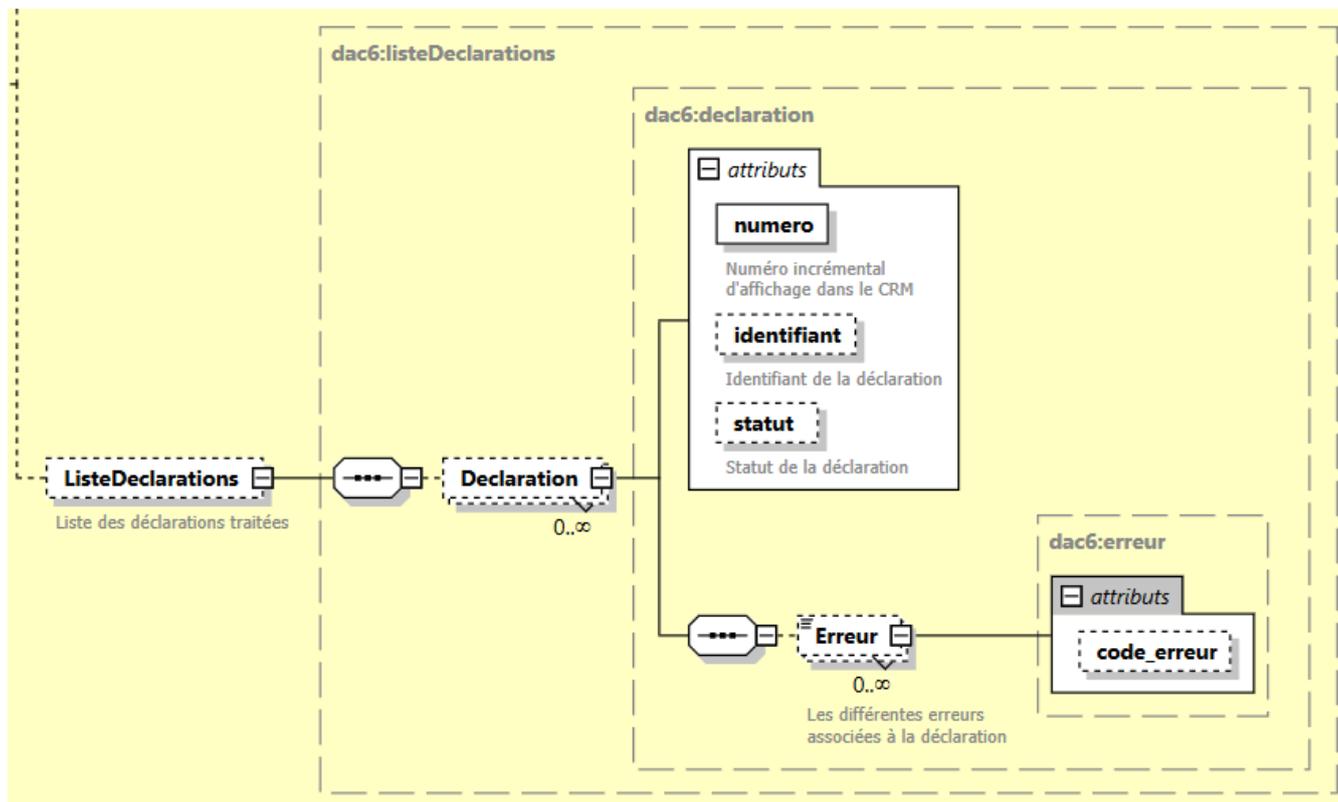


Figure 29: Schéma CRM – Déclaration

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Declaration	numero identifiant statut	-	dac6:declaration	Facultatif

L'élément Declaration représente une déclaration identifiée dans le fichier déposé par l'utilisateur. Il possède différents attributs :

- numero : cet attribut de type xs:int est obligatoire et identifie le positionnement de la déclaration dans le fichier XML déposé par l'utilisateur (numéro incrémental commençant à 1) ;
- identifiant : cet attribut de type xs:string est facultatif. Il correspond à la référence de la déclaration. Si la référence de la déclaration est présente

dans le fichier déposé par l'utilisateur, l'attribut identifiant comportera cette référence. Dans le cas contraire, une référence de déclaration sera générée et fournie dans l'attribut identifiant.

Pour rappel, la référence d'une déclaration est un code de 17 caractères CCDYYYYMMDDXXXXXX où :

- CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont :
    - AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, GB, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.
  - D est l'acronyme du terme "Disclosure", traduction en anglais du terme déclaration ;
  - YYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence de la déclaration (le Disclosure-ID), c'est-à-dire quand la déclaration est déposée ;
  - XXXXXX peut être n'importe quelle combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).
- statut : cet attribut de type xs:string est facultatif. Il correspond au statut du traitement de la déclaration (« ok » ou « ko »).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Erreur	code_erreur	-		Facultatif

L'élément Erreur est fourni lorsque le statut du traitement de la déclaration est « ko ».

Cet élément détaille alors les erreurs métier identifiées lors du traitement, à savoir pour chaque erreur :

- un libellé d'erreur (valeur de l'élément Erreur) ;
- un code erreur (attribut code\_erreur).

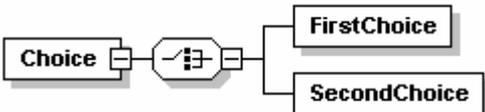
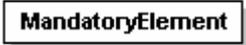
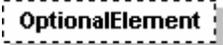
La liste des libellés/codes erreur métier est rappelée en **Annexe 5.4 « Règles de contrôle »** (contrôles rubriques / inter-rubriques et inter-déclarations).

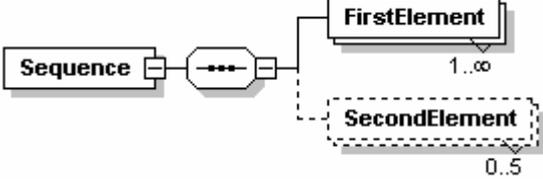
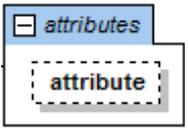
## 5 ANNEXES

### 5.1 DÉFINITION DU SCHÉMA XML

Le tableau suivant décrit les symboles utilisés dans les schémas XML.

Tableau 5: Définition schéma XML

Symbole	Explication	Exemple
	Ce symbole signifie qu'un élément est une séquence d'autres éléments intérieurs.	L'élément Séquence est composé de deux éléments (enfants) : PremierElement et SecondElement.
	Ce symbole signifie qu'un élément est constitué d'un seul et unique des éléments intérieurs.	 <p>L'élément « Choice » contient comme élément enfant soit FirstChoice soit SecondChoice.</p>
	Cette ligne continue indique un élément ou attribut obligatoire. Les trois lignes dans le coin supérieur gauche indiquent que l'élément n'a pas d'élément enfant (cette notation ne s'applique pas aux attributs).	 <p>L'élément "MandatoryElement" « Obligatoire » doit être présent dans tout document d'instance XML.</p>
	Cette ligne en tirets signifie que l'élément ou l'attribut est facultatif.	 <p>L'élément "OptionalElement" « Facultatif » est optionnel dans tout document d'instance XML.</p>

Symbole	Explication	Exemple
	<p><b>Les chiffres indiquent la cardinalité.</b></p>	 <p>L'élément Séquence est composé des éléments enfants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FirstElement : cet élément doit se produire au moins une fois ;</li> <li>• SecondElement : cet élément est facultatif et peut être utilisé au maximum cinq fois.</li> </ul>
	<p><b>Ce symbole indique un attribut d'un élément.</b></p>	

## 5.2 CARACTÈRES AUTORISÉS

ISO/CEI 10646																
	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF
0x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
1x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
2x		!	"	#	\$	%	&	'	(	)	*	+	,	-	.	/
3x	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	:	;	<	=	>	?
4x	@	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
5x	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	[	\	]	^	_
6x	`	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
7x	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	{		}	~	
8x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
9x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
Ax		¡	¢	£	¤	¥	¦	§	¨	©	ª	«	¬	®	¯	
Bx	°	±	²	³	´	µ	¶	·	,	¹	º	»	¼	½	¾	¿
Cx	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Æ	Ç	È	É	Ê	Ë	Ì	Í	Î	Ï
Dx	Ð	Ñ	Ò	Ó	Ô	Õ	Ö	×	Ø	Ù	Ú	Û	Ü	Ý	Þ	ß
Ex	à	á	â	ã	ä	å	æ	ç	è	é	ê	ë	ì	í	î	ï
Fx	ð	ñ	ò	ó	ô	õ	ö	÷	ø	ù	ú	û	ü	ý	þ	ÿ

## 5.3 CLÉ DE CHIFFREMENT

-----BEGIN PGP PUBLIC KEY BLOCK-----

Version: GnuPG v1

```
mQENBF/YeuwBCADNKQ51H7UXrMUK00YTCx5dV69C5mSHBtWwgmLQXqxe963PSgk7
kXeZg53F48NsD6Q+00QadBJuknVjp261CCJF+y+d0a8HoLuff3bAUd3Z8ELfOGA/
K23jy9KGSjiBkvZrxbQvBfya1HZHFqB7+0jjeTE8iJfTxOrNjrSEzkqCJecQjv90
X3RNacc8TFWw4c/mRKp3YRuUeZXK2kLzIc3A8H2VaPb8UhqVUes5fhGG0YHnPvus
6mPYssuw2Z34kBkD02yVGDmTd2Xy0+PCGKk04UMNEwqh9+B9lGCV8qkGTeDdVH0K
qF9i30ePrp0/MbRX079do0ARTfLW4A3A2TlnABEBAAG0QERHRkLQX0RBQZzFQVBQ
X1BST0Rfa2V5IDxmcmFuay5jb250YWRpbmLAZGdmaXAuZmLuYW5jZXMuz291di5m
cj6JAT0EEwEIAccFAL/YeuwCGwMFCQlmxoQFCwkIBwMFFQoJCAsFFgIDAQAChgEC
F4AACgkQxkYzeItiA8xMdwf/f/C8CXN2e0sBk/jx8UYiD/nDQ0BoqoMp2RjsPPxd
OzGevG0sh2AVnU1N/z/JAGJrwnFzq4V0xbn5M9azS90LffvdJF7qR9Q5Rk9Nt2cP
UJJYXnQXVA3JkgZ06Wwifm1JRfzs8ISK9FUsC1BQsU0aarYNFMshG2WEXBMizQ
tGJGyLsCUh+v5UGeD30s39c9ypr3V+aiDR+e766w0pIzeIU0UtY3bMgFpnEM3Zh
TBNwS20kJf4x9+N0orLfiQ51UTUiikaynVwulcVjGq3YTndT3D5PeUi8607e+24ma
fmn/0LPXnFBXAeyndaCJTINwlzLR07Ph7VhdcLDMXjYPY4kBHAQQAQgABgUCX9h/
TQAKCRDxQx0YwnyHzf+NCACrJwM2kiaLQ+R1icbx9QU4NjyAE4kCLNMIn0bmztKN
Uu7BHbgSs/v4d7nf8BuqBxPh+aKxXdlwbp4mD1mn9X3iQcWB6Xkn3Lub8hsNHZhi
nGU8hzICIZecvBqU85rD7UswHIo96xAE8BSqe9uDug445M9ltlfpChAzKzFYLzQ4
w1RPCGrhad7tVI5+qRIwYmswBDikjbHPYb9V9j6Ag/LEQfSUAYLMSRdQEKKFtVUC
LCsPJgElNYJwoJH5bf5ulQHS1K9gGwd6ZY+u75FfqSkPNxIswAqx/oqRElyP46sB
l0ic15lcXawHZYNbA7Mbc2h8gyYbrbjNchzjgXvEQU02uQENBF/YeuwBCADfnVAY
QKe8iBAWx1794uH3g/21Vxg4heARYXKzhpqIZYgeq9CLAYv/02/RXn66z3uoUURA
cfKRHcju9Lip0QCfSbI+2BVphX7tkUVRfNgPoKcSHGvLq6rKAGoiSw7cLmNTSx0r
EZB70nx0Ds5Ms8k0X1NtLRxh5Bf3hnpDy+qizAQ+65uYS0mka5szQ8wTX0+sJXLW
iPgbRvH0+uSCpEa0JFw8CpX+h1qML4NmFnXy5Q/2MupJ5l2FGASZbH7PcVuKYI1k
1xU8QX3d86NBRLLh7zcrZo/wlfjXZHRn0htBdIx0f2vowdmjQEK2x9PGBxaWfqwK
SK40NgFwQqap5AmrABEBAAGJASUEGAEIAA8FAL/YeuwCGwwFCQlmxoQACgkQxkYz
eItiA8ydxwgAkmlCUzQ67XGHe+zUoyGpkc1no/zwTD19TAwEXwX91VIuQ/1gc+uw
f7qpKVUuabTVFwLrL2xfXQ8Tbw343mjs03H/WT0s73ydnMbvD8A1zbRzCVdhXj+p
sZnfjVyjBSJwsxBZsKZQBFOoQ0M71jv2aXfYpvpHsk0JPiVJ/L7LDWwUz3y+qxEm
peZA755UV3DlShhJ70X7QkVIREjaHDRdDnnjk3mdK/e6McuUIqBJU7V4YJHdVNvu
AuX4hBHy6Xw1emogRHRN1frAb9KkIKUFNEx1lrnJ0/UHvav+pqXYlvFtWrKf9/+s
efV1lpkup3KQqyw5dfgFBzu6+eNV8MB71A==
```

=luND

-----END PGP PUBLIC KEY BLOCK-----

## 5.4 RÈGLES DE CONTRÔLE

Le tableau suivant rappelle l'ensemble des contrôles appliqués sur les fichiers déposés :

Contrôles techniques	
<b>CT_1</b>	Le fichier déposé sur la plateforme PASSTRANS doit respecter le nommage suivant : DAC6_[SIREN_EMETTEUR]_DEP_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).gpg
<b>CT_2</b>	Le fichier doit être crypté avec le logiciel GnuPG (format de cryptographie OpenPGP).
<b>CT_3</b>	Le système vérifie qu'un fichier du même nom n'a pas déjà été traité. Le système considère que le fichier a déjà été traité à partir du moment où il a déjà été soumis et que le fichier xml a pu être lu et traité par le système.
<b>CT_4</b>	Le fichier XML doit être compressé au format ZIP.
<b>CT_5</b>	Le fichier doit respecter le nommage suivant : DAC6_[SIREN_EMETTEUR]_DEP_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).xml
<b>CT_6</b>	Le fichier doit être un fichier xml et respecter les standards XML.
<b>CT_7</b>	Le fichier zip ne doit contenir qu'un seul fichier xml
<b>CT_8</b>	La taille maximale du fichier XML non compressé doit être inférieure à 100 Mo.
<b>CXSD_0</b>	Le fichier doit être conforme aux schémas XSD qui accompagnent ce cahier des charges (cf. §1.4 - Tableau 3 - Documentation technique)
Contrôles rubriques	
<b>CR_2</b>	<p>La valeur renseignée pour le champ « ReferenceDispositif » (Arrangement-ID) doit respecter les règles de format attendues pour ce champ.</p> <p>La référence du dispositif (Arrangement- ID) est un code de 17 caractères « CCAYYYMMDDXXXXXX », où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR,</li> </ul> </li> </ul>

	<p>HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A est l'acronyme du terme "Arrangement", traduction en anglais du terme dispositif, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache au dispositif ;</li> <li>• YYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence du dispositif (l'Arrangement-ID), c'est-à-dire quand le fichier est déposé ;</li> <li>• XXXXXX est une combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
<b>CR_3</b>	<p>La valeur renseignée pour le champ « référence déclaration » (Disclosure-ID) doit respecter les règles de format attendues pour ce champ.</p> <p>La référence de la déclaration (Disclosure-ID) est un code de 17 caractères CCDYYYYMMDDXXXXXX où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, GB, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.</li> </ul> </li> <li>• D est l'acronyme du terme "Disclosure" , traduction en anglais du terme déclaration, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache à une déclaration émise par un intermédiaire ou un contribuable concerné ;</li> <li>• YYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence de la déclaration (le Disclosure-ID), c'est-à-dire quand la déclaration est déposée ;</li> <li>• XXXXXX peut être n'importe quelle combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
<b>CR_4</b>	Il doit y avoir au moins un élément « DescriptionDispositif » avec l'attribut langue valorisé à « FR ».
<b>Contrôles inter-rubriques</b>	
<b>CIR_1</b>	Si l'élément « AvantageFiscalPrincipal » est valorisé à « True » alors les marqueurs suivants sont autorisés : A1 A2a A2b A3 B1 B2 B3 C1a C1bi C1bii C1c C1d C2 C3 C4 D1a D1b D1c D1d D1e D1f D1Other D2 E1 E2 E3.
<b>CIR_2</b>	Si l'élément est valorisé à « False » alors les marqueurs suivants sont autorisés : C1a ; C1bii ; C2 ; C3 ; C4 ; D1a ; D1b ; D1c ; D1d ; D1e ; D1f ; D1Other ; D2 ; E1 ; E2 ; E3.

<b>CIR_3</b>	Lorsque le déclarant sélectionne le marqueur "D1 Other", alors il doit renseigner le champ "Autre(s) information(s)" => ce champ est alors obligatoire.
<b>CIR_4</b>	Lorsque le déclarant sélectionne un marqueur différent de « D1Other », alors le champ « Autre(s) information(s) » associé au marqueur« D1Other » ne doit pas être valorisé.
<b>CIR_5</b>	Dans le cas où le type de dispositif déclaré est un dispositif sur mesure (valorisé à 02- dispositif sur mesure), le champ « date de mise en œuvre » de la rubrique « Contribuable(s) concerné(s) » ne doit pas être valorisé.
<b>CIR_6</b>	Dans le cas où le type de dispositif est un dispositif commercialisable (valorisé à 01- dispositif commercialisable), le champ « date de mise en œuvre » de la rubrique « Contribuable concerné » est obligatoire.
<b>CIR_7</b>	Si la Qualité du déclarant est un Intermédiaire alors la rubrique « Description du dispositif » ne doit pas contenir de valeur pour les champs « NotificationIntermediaire » et « DateReceptionNotification ».
<b>CIR_8</b>	L'élément « IdentificationPersonneOrganigramme » ne peut contenir que des personnes de type contribuable concerné, personne associée ou personne concernée, préalablement déclarées dans le fichier. Les données des personnes identifiées dans l'organigramme doivent être strictement les mêmes que celles déclarées en amont de la déclaration.
<b>CIR_9</b>	Dans le cas où l'élément «PremiereDeclarationDispositifCommercialisable » est valorisé à « True » alors la rubrique «Description du Dispositif» est obligatoire.
<b>CIR_10</b>	Si le type de dispositif est valorisé à « 01 – dispositif commercialisable » et si la première déclaration d'un dispositif commercialisable est valorisée à « False » alors la rubrique « Contribuable Concerné » est obligatoire.
<b>CIR_11</b>	Si le type de dispositif est valorisé à « 02 – dispositif sur mesure » alors la rubrique « Contribuable Concerné » est obligatoire.
<b>CIR_12</b>	Si la référence déclaration est renseignée, alors la référence dispositif doit également être renseignée.
<b>Contrôles inter-déclarations</b>	
<b>CID_1</b>	Dans le cas où la référence du dispositif est indiquée et commence par le code FR, le système vérifie que ce code est existant dans le référentiel des références déjà générées.
<b>CID_2</b>	La déclaration d'un dispositif de type « sur mesure » ne peut pas être rattachée à une référence de dispositif dont la

	déclaration initiale porte sur un dispositif de type « commercialisable ».
<b>CID_3</b>	La déclaration d'un dispositif de type « commercialisable » ne peut pas être rattachée à une référence de dispositif dont la déclaration initiale porte sur un dispositif « sur mesure ».
<b>CID_4</b>	La déclaration d'un dispositif de type « commercialisable » qui se rattacherait à un dispositif existant par l'indication d'une référence de dispositif n'est pas valide si elle est de type « 1ère déclaration ».
<b>CID_5</b>	Une déclaration corrective / rectificative ne doit pas modifier les valeurs de la rubrique « Type de dispositif » de la déclaration initiale.
<b>CID_6</b>	Pour toute déclaration corrective / rectificative, le système vérifie que la déclaration à modifier existe déjà et qu'elle a bien été déposée en EDI via le dépôt d'un fichier xml.
<b>CID_7</b>	Si la déclaration est de type commercialisable - hors 1ère déclaration - alors elle doit être rattachée à un dispositif existant de type commercialisable 1ère déclaration.

## 5.5 EXEMPLES DE DÉCLARATIONS ET DE CRM

En complément de ce cahier des charges, 2 exemples de fichier XML avec leur CRM sont proposés.

Dans ces exemples, les fichiers XML ne sont ni zippés, ni chiffrés afin de faciliter leur exploitation.

Exemple 1 : fichier XML respectant tous les contrôles (statut « ok »)

- Fichier XML : DAC6\_310499959\_DEP\_20210423111102.xml
- CRM : DAC6\_310499959\_CRM\_20210423111102.xml

Exemple 2 : fichier XML ne respectant pas le contrôle CIR\_8 (statut « ko »)

- Fichier XML : DAC6\_310499959\_DEP\_20210423114200.xml
- CRM : DAC6\_310499959\_CRM\_20210423114200.xml